



La délinquance des mineurs à Marseille. 500 jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Les rapports de recherche de l'Observatoire

N°9 Octobre 2016

Daphné BIBARD

Célia BORRELLI

Laurent MUCCHIELLI

Valérie RAFFIN



Maison
méditerranéenne
des sciences
de l'homme



Table des matières

Résumé et remerciements	3
Introduction et méthodologie de l'enquête	4
Partie I. Les caractéristiques générales de la population d'enquête	6
1. Le jeune	6
2. Les parents du jeune	10
3. La fratrie	14
4. La scolarité	17
5. Le cadre de vie du jeune	23
6. Les faits et leur prise en charge par la PJJ	26
7. Focus sur les filles de l'échantillon	35
Partie II. Les profils des jeunes en fonction des délits commis	38
Tableau de comparaison des principales variables caractérisant les trajectoires des jeunes judiciarisés selon les trois types d'infractions principales	39
1. Les auteurs d'atteinte aux biens	39
2. Les auteurs d'atteinte aux personnes	42
3. Les auteurs d'infraction à la législation sur les stupéfiants	45
Conclusion	48
Liste des tableaux	51

Résumé

Nous présentons ici les premiers résultats d'une recherche menée à Marseille, dans les cinq centres de milieu ouvert (UEMO) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Cette recherche présente l'intérêt de traiter systématiquement un matériel empirique riche en informations pour illustrer l'état actuel de la délinquance juvénile sur l'ensemble du territoire marseillais. Sur un peu plus de 1 000 dossiers suivis par la PJJ en 2014 (en cours ou débutant), nous en avons dépouillé 537, pour n'en retenir que 492 exploitables statistiquement. Au final, nous pouvons donc considérer que nous avons étudié la moitié des jeunes concernés.

Dans une première partie, nous présentons les informations recueillies sur les jeunes, sur leurs parents, sur leurs fratries, sur leurs scolarités et sur leurs cadres de vie, ainsi par ailleurs que sur les faits et leurs prises en charge par la PJJ. Nous faisons enfin un focus particulier sur un aspect minoritaire : la délinquance des filles.

Dans une seconde partie, nous étudions les différences pouvant exister à tout ou partie de ces niveaux d'analyse en fonction des trois principaux types d'infractions commises par les jeunes : atteintes aux biens, atteintes aux personnes et infractions à la législation aux stupéfiants.

En conclusion, nous développons l'analyse statistique des corrélations, à la recherche des principaux déterminants de la délinquance des adolescents.

Remerciements

La bonne réalisation de cette recherche a été possible grâce à l'accueil et la mise à disposition des données par le Directeur territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui a toujours réagi rapidement à nos demandes et œuvré à notre bonne insertion dans les différents services de Marseille. Par ailleurs, nous tenons à remercier l'ensemble des directeurs de service, responsables d'unité, éducateurs et secrétaires qui nous ont reçu chaleureusement, et qui ont favorisé l'échange bénéfique à notre recherche.

Introduction et méthodologie de l'enquête

La délinquance des mineurs constitue l'un des sujets les plus politisés et les plus médiatisés du débat public en France. Malgré cela, les connaissances précises, issues de travaux de recherches¹, sont relativement rares et surtout largement méconnues. La recherche menée à Marseille, dans les cinq centres de milieu ouvert (UEMO) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse présente l'intérêt de traiter systématiquement un matériel empirique riche en informations pour illustrer l'état actuel de la délinquance juvénile sur l'ensemble du territoire marseillais. Pour cette recherche, nous nous sommes intéressés aux dossiers de jeunes ayant commis des délits, et étant donc pris en charge dans le cadre d'une décision pénale (ce qui n'empêche pas que certains aient déjà été suivis au civil - dans le cadre de la protection de l'enfance - auparavant et/ou en parallèle). C'est ainsi que sur un peu plus de 1 000 dossiers suivis par la PJJ en 2014 (en cours ou débutant), nous en avons dépouillé 537, pour n'en retenir que 492 exploitables statistiquement dans le cadre de cette recherche. Au final, nous pouvons donc considérer que nous avons étudié la moitié des jeunes concernés.

La méthodologie de cette recherche s'appuie sur la lecture de dossiers judiciaires mis à disposition par la Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans chacun des cinq centres de milieu ouvert de Marseille. Le dossier judiciaire comprend les ordonnances de jugement, les notes officielles et personnelles des éducateurs en charge du suivi, des documents de renseignements généraux sur la vie du jeune, sa famille, son environnement, qui sont étayés par les notes des éducateurs qui émanent des rencontres avec le jeune. Ils peuvent également comprendre des documents administratifs, scolaires et/ou des notes de prise en charge par des associations, la mission locale, des employeurs, des bulletins scolaires, des rapports éducatifs de foyers, d'établissements scolaires, etc. C'est donc à partir de l'ensemble de ces documents que nous avons pris des notes, utiles à la construction d'une base de données. Chaque centre comprenait environ une centaine de dossiers en cours ou débutant en 2014. Parmi ces dossiers, nous avons exclu ceux dont les jeunes ne résidaient pas à Marseille, ceux dont les jeunes n'avaient pas commis le délit jugé à Marseille et enfin ceux dont les mesures prononcées ne renvoyaient qu'au civil et donc pas à l'adolescence délinquante.

Une fois ce tri effectué, il s'est agi de lire les dossiers en fonction d'une grille de variables précises, mise au point lors d'une précédente enquête dans un milieu ouvert de la PJJ d'Aix-en-Provence². Toutefois, cette base de variables a évolué tout au long de la recherche,

¹ N. Sallée, *Eduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs*, Paris, Editions de l'EHESS, 2016.

² D. Bibard, L. Mucchielli, « Mineurs délinquants suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans les Bouches-du-Rhône », *Faire Savoirs*, 2014, n°11, p. 69-80.

certaines variable disparaissant, d'autres apparaissant face à la récurrence de certains phénomènes, absents jusqu'alors. Les différentes variables (139) constituant notre base statistique sont réparties en cinq catégories, elles renvoient à différents types d'informations recueillies à la lecture des dossiers. Nous nous sommes intéressés au jeune et à son histoire personnelle, à ses parents, à sa fratrie (ce qui est novateur pour ce genre d'enquête), aux conditions matérielles et relationnelles dans lesquelles le jeune évolue, à sa scolarité et enfin aux délits commis ainsi qu'aux mesures mises en place par le juge des enfants. La lecture de ces 537 dossiers nous a offert la possibilité de constituer une base de données importante, permettant ensuite de traiter statistiquement les données saisies par les logiciels Excel et SAS. Plusieurs opérations statistiques ont été réalisées : tout d'abord des tris à plat, permettant de calculer des pourcentages et des tendances générales, puis des tris croisés entre différentes variables faisant ressortir des corrélations entre certains phénomènes, et enfin des opérations statistiques plus complexes permettant de tester la force des corrélations (test du Khi2 et régression).

Pour cette présentation de résultats, nous avons choisi de regrouper les jeunes selon le type de délits commis. Les trois principaux types de délit commis sont : les atteintes aux biens, les atteintes aux personnes et les infractions à la législation aux stupéfiants. Ces regroupements font apparaître des tendances plus précises. Nous avons également cherché à différencier les filles des garçons, dans la mesure où, même si elles ne représentent que 10% de notre échantillon général, les filles ont souvent des profils particuliers.

Partie I. Caractéristiques générales de la population d'enquête

Nous avons tout d'abord cherché à établir un profil général des 492 jeunes de notre échantillon. Il apparaît important de comprendre qui sont les jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse en milieu ouvert à Marseille en 2014. Comprendre à la fois leurs caractéristiques personnelles, mais aussi leurs caractéristiques familiales, scolaires, matérielles ainsi que leur prise en charge par les équipes éducatives, toutes variables confondues.

1. Le jeune

Les garçons représentent 90% de notre échantillon, 10% sont des filles. Ce partage des sexes est classique en matière de délinquance juvénile³.

Les jeunes pris en charge par la PJJ marseillaise en 2014 ont en moyenne 15 ans au moment des faits : 27% d'entre eux ont 16 ans, 22% 15 ans, 19% 17 ans et 17,5% 14 ans. En revanche, ils sont très peu nombreux à commettre un délit avant 13 ans.

Tableau 1 : L'âge du jeune au premier suivi

Age au premier suivi	Nombre	%
16ans	131	26,6%
15ans	109	22,2%
17ans	93	18,9%
14ans	86	17,5%
13ans	61	12,4%
12ans	12	2,4%
Total	492	100,0%

Ils sont principalement nés en France (80%), 11,5% sont nés au Maghreb (dont 8% en Algérie) et 5% à Mayotte et au Comores.

³ Cependant, au plan national, les filles représentent 18% de l'ensemble des jeunes suivis en 2012 (Ministère de la justice, 2014, p.25). Les filles sont davantage suivies dans le cadre de l'enfance en danger plutôt que dans le cadre de l'adolescence délinquante

Tableau 2 : Le lieu de naissance du jeune suivi

Lieu de naissance	Nombre	%
France	395	80,30%
Algérie	41	8,30%
Mayotte	17	3,50%
Maroc	8	1,60%
Comores	8	1,60%
Tunisie	8	1,60%
Autres	15	
Total	492	100,00%

Tableau 3 : L'arrondissement de résidence du jeune suivi

Arrondissement de résidence	Nombre	%
3eme	67	13,80%
15eme	62	12,70%
13eme	61	12,50%
4eme	58	11,90%
14eme	41	8,40%
2eme	37	7,60%
10eme	30	6,20%
11eme	29	6,00%
1er	27	5,50%
9eme	19	3,90%
12eme	14	2,90%
16eme	14	2,90%
5eme	10	2,10%
6eme	9	1,80%
8eme	6	1,20%
7eme	3	0,60%
Total	487	100,00%

Cependant, six arrondissements ne sont que peu représentés : les 12ème, 16ème, 5ème, 6ème, 8ème et 7ème puisque seuls 56 jeunes (sur 487) au total résident dans ces arrondissements contre 431 pour les autres. Ils vivent principalement avec leur mère, dans 63% des cas, avec leurs parents dans 27% des cas. En revanche, ils sont seulement 5% à vivre avec leur père, cela pouvant s'expliquer par le taux de père absent de la vie des jeunes de l'échantillon :

Tableau 4 : Père du jeune présent dans son éducation

Père présent	Nombre	%
Oui	304	70,7%
Non	126	41,4%
Total	430	100,0%

Nb : 430 correspond au total des pères vivants

Par ailleurs, un peu plus de 4% des jeunes de notre échantillon vivent seuls, principalement dans la rue ou dans des foyers (notons que quelques jeunes vivent seuls au domicile familial dont les parents sont absents).

44% des jeunes de notre échantillon sont considérés comme en « mauvaise santé », c'est-à-dire qu'ils ont de gros problèmes d'addiction au cannabis, principalement (67%), mais aussi des problèmes d'hygiène et enfin des handicaps dont découlent des problèmes de santé.

Cependant, tous les jeunes qui ont une addiction déclarée ou supposée ne sont pas catégorisés comme étant en mauvaise santé dans la mesure où certains consomment régulièrement des stupéfiants sans pour autant que ce soit en grande quantité. Il en va de même pour les jeunes présentant un handicap, certains d'entre eux n'en sont pas pénalisés dans la vie de tous les jours.

Tableau 5 : L'état de santé du jeune suivi

Etat de santé	Nombre	%
Bon	262	57,3%
Mauvais	195	42,7%
Total	457	100,0%

Nb : 35 des dossiers ne contenaient aucune donnée sur l'état de santé du jeune

Tableau 6 : Addiction connue du jeune suivi

Addiction connue	Nombre	%
Oui	290	60,5%
Non	189	39,5%
Total	479	100,0%

Nb : 13 dossiers n'indiquaient pas si le jeune avait une addiction

60,5% des jeunes suivis par la PJJ à Marseille, en 2014, ont une forte consommation de cannabis, quotidienne pour la plupart et en grande quantité pour d'autres. Ces chiffres émanent des notes des éducateurs, basées sur les dires du jeune, son suivi médical et/ou le discours des parents.

Tableau 7 : Handicap connu du jeune suivi

Handicap	Nombre	%
Non	456	92,7%
Oui	36	7,3%
Total	492	100,0%

La variable handicap comprend à la fois des handicaps importants (paralysie faciale ou problème de mobilité physique) ; mais aussi des handicaps plus minimes (dyslexie, problème de vue). Cependant, nous supposons que cette variable n'est pas toujours suffisamment renseignée dans la mesure où les problèmes scolaires sont nombreux, par exemple, et que les lacunes scolaires pourraient être rapprochées d'handicaps d'apprentissage, de compréhension et/ou d'élocution. Cela est donc à prendre en compte dans la lecture de cette variable « handicap ».

Concernant leur passé social et judiciaire, 41 % de ces jeunes ont été suivi antérieurement dans le cadre d'une prise en charge sociale (principalement par l'ASE et par la PJJ), et 16% d'entre eux ont déjà été suivi judiciairement avant cette prise en charge.

Tableau 8 : Suivi social antérieur du jeune suivi

Suivi social antérieur	Nombre	%
Non	290	58,9%
Oui	202	41,1%
Total	492	100,0%

Suivi judiciaire antérieur	Nombre	%
Non	413	83,9%
Oui	79	16,1%
Total	492	100,0%

Tableau 9 : Suivi judiciaire antérieur du jeune suivi

Synthèse

Les jeunes de cet échantillon sont donc principalement de jeunes garçons, nés en France, résidant dans les « quartiers nord » et/ou la Belle-de-mai avec leur mère. Ils ont commis des délits repérés et poursuivis aux alentours de l'âge de quinze ans, ont des problèmes de santé, notamment des addictions au cannabis, et n'ont été que peu suivi judiciairement parlant avant cette mesure, mais sont plus nombreux à avoir été suivi sur le plan social.

Nous allons maintenant nous pencher sur le profil des parents de ces jeunes, afin de comprendre dans quelles conditions affectives et matérielles, le jeune a évolué.

2. Les parents du jeune

Les parents de ces jeunes sont majoritairement français (58%) ; cependant, 25% d'entre eux sont algériens et 6% comoriens. 51% soit plus d'un couple parental sur deux a migré de son pays d'origine à la France (que ce soit dans sa prime enfance ou plus tard). Ces données sur la migration sont très souvent renseignées dans les dossiers des jeunes, surtout lorsque le jeune est suivi dans le cadre d'une mesure pénale à laquelle s'ajoute une mesure de type MJIE (mesure judiciaire d'investigation éducative). En effet, l'on trouve dans ce cas de nombreux éléments sur l'enfance et la vie des parents, tout ceci dans le but d'analyser d'éventuels problèmes chez les parents de ces jeunes.

Tableau 10 : Nationalité des parents du jeune suivi

Nationalité des parents	Nombre	%
Française	286	58,1%
Algérienne	121	24,6%
Comorienne	29	5,9%
Marocaine	21	4,3%
Tunisienne	15	3,0%
Roumaine	3	0,6%
Autres	20	
Total	492	100,0%

Tableau 11 : Migration des parents

Migration des parents	Nombre	%
Oui	252	51,2%
Non	240	82,2%
Total	491	100,0%

Nb : un dossier ne renseignait pas la situation migratoire des parents du jeune

Malgré cette importante proportion de parents ayant immigré, 86% d'entre eux parlent le Français à la maison. Parmi les 14% des parents ne parlant pas le français, certains ne le pratiquent pas du tout, mais d'autres font le choix de ne parler que leur langue maternelle à leurs enfants. En outre, quelques rares dossiers font état de problèmes handicapant vis-à-vis de la langue puisque certains jeunes et certains parents n'ont aucune langue en commun, rendant alors la communication difficile et l'apprentissage scolaire tumultueux pour le jeune qui n'entend le français qu'en dehors de la maison.

Tableau 12 : Parents du jeune suivi parlant français

Parents parlant français	Nombre	%
Oui	424	86,2%
Non	68	13,8%
Total	492	100,0%

Parmi les parents, 87% des pères sont vivants 96,5% des mères sont en vie. En revanche, les pères totalement ou partiellement désinvestis de la vie de leur enfant sont nombreux : 126 pères n'apparaissent pas dans le quotidien du jeune soit 29% des pères de l'échantillon. *A contrario*, 22 mères sont désinvesties de l'éducation de leur enfant, soit un peu moins de 5%. L'absence du père peut être appréhendée comme un facteur d'instabilité affective dans la mesure où les dossiers de ce type font apparaître des volontés, chez les jeunes, de ne pas aborder le sujet du père, soit par colère, soit par tristesse ou bien encore par incompréhension (« il n'est pas dans vie, pourquoi en parlerai-je ?! »). Les mères sont, de fait, beaucoup plus présentes dans la vie du jeune pris en charge.

Tableau 13 : Père vivant

Père vivant	Nombre	%
Oui	430	87,4%
Non	62	12,6%
Total	492	100,0%

Tableau 14 : Mère vivante

Mère vivante	Nombre	%
Oui	475	96,5%
Non	17	3,5%
Total	492	100%

Père absent	Nombre	%	Mère absente	Nombre	%
Non	304	70,7%	Non	453	95,4%
Oui	126	29,3%	Oui	22	4,6%
Total	430	100,0%	Total	475	100,0%

Tableau 15 : Père du jeune absent de son éducation**Tableau 16 : Mère du jeune absente de son éducation**

Nb : les totaux excluent les parents décédés

Le taux de père absent peut parfois s'expliquer son incarcération (13% de parents ayant été ou étant incarcéré au moment de la prise en charge). Seuls 2 cas concernent des mères, les 60 autres étant des pères. Les raisons de l'incarcération ne sont pas renseignées dans tous les dossiers.

Tableau 17 : Parents incarcérés

Parents incarcérés	Nombre	%
Non	424	87,2%
Oui	62	12,8%
Total	486	100,0%
Inconnu	6	

Par ailleurs, 66% des parents sont séparés et/ou divorcés (principalement avant les 6 ans du jeune et pour au moins 1/3 d'entre eux dès sa prime enfance). *A contrario*, 27% sont mariés ou en concubinage. Ces situations matrimoniales soulignent l'instabilité affective et familiale dans lesquelles le jeune a grandi, notamment parce que les séparations sont souvent houleuses, ou en tout cas longues (les situations financières ne permettant pas toujours que celui des deux qui décide de quitter le domicile trouve un logement rapidement), et que la cohabitation est parfois difficile. Certains parents se quittent même plusieurs fois, cela renforçant d'autant plus chez le jeune des incompréhensions et/ou désillusions. Les parents séparés retrouvent souvent un concubin. Mais, si les pères sont pour la plupart dans des situations stables une fois la séparation d'avec la mère prononcée, les mères ont davantage de mal à se fixer et il est courant de lire dans des dossiers que la mère a eu plusieurs compagnons, et que les relations du jeune avec ces derniers s'est le plus souvent mal passée. L'insertion d'un beau-père (ou d'une belle-mère) est souvent délicat et leur autorité est en tous cas souvent remise en question. *A contrario*, nous avons rencontré quelques cas de jeunes qui étaient finalement éduqués par leur beau-père, quand la mère était davantage absente.

Tableau 18 : Situation matrimoniale des parents du jeune suivi

Situation matrimoniale des parents	Nombre	%
Séparés/Divorcés	325	66,1%
Concubins/Mariés	133	27,0%
Veuvage	34	6,9%
Total	492	100,0%

Nb : la modalité « veuvage » correspond aux parents ayant perdu un époux/compagnon et n'ayant pas refait sa vie ensuite.

De ces situations découlent parfois des difficultés relationnelles entre les parents, puisque 33% d'entre eux entretiennent des relations qualifiées de « mauvaises » par les éducateurs (ou par les jeunes ou les parents eux-mêmes lorsqu'ils sont questionnés à ce sujet) : c'est-à-dire que les échanges sont houleux, qu'il existe des désaccords et que les disputes sont assez fréquentes. 28% des parents entretiennent au contraire de « bonnes » relations, c'est-à-dire que même lorsqu'une séparation a eu lieu, les deux parents réussissent à communiquer et à s'accorder sur les rencontres et les questions éducatives concernant l'enfant. Cependant, 27% des parents n'entretiennent aucune relation, soit parce que l'un des deux est décédé, soit (et c'est la majorité des cas que cela concerne) parce que l'un des deux a disparu de la vie du jeune et donc du parent restant. Nous avons également rencontré 12% des 492 familles dans lesquelles la relation entre les parents est qualifiée de « délictuelle », c'est-à-dire que des violences conjugales ou post-conjugales sont survenues : les 59 dossiers de ce type concernent

toujours des violences conjugales du père sur la mère. Violences condamnées ou pas (mais majoritairement non déclarées), les jeunes en parlent et le climat est insécurisant pour eux. Par ailleurs, tout n'est pas dit aux éducateurs PJJ, et il est donc possible que certains cas n'aient pas été abordés. Ce chiffre est donc à nuancer.

Tableau 19 : Qualité des relations entre les parents du jeune suivi

Qualité des relations entre les parents	Nombre	%
Mauvaises	164	33,3%
Bonnes	136	27,6%
Néant	133	27,0%
Délictuelles	59	12,0%
Total	492	100,0%

Les situations professionnelles et financières sont particulièrement difficiles pour les parents de notre échantillon. En effet, 56% des mères sont sans-emploi (chômage et/ou inactivité), 32% des pères sont ouvriers et 23% d'entre eux sont également sans-emploi (chômage et/ou inactivité). Il est courant (17% des cas) que les deux parents soient sans-emploi tous les deux, compliquant d'autant plus des conditions financières déjà délicates. 68% des mères se trouvent dans des situations de précarité financière, 61,5% des pères le sont aussi. 26% des mères sont dans des situations modestes et 27% des pères le sont aussi. La précarité financière et économique ne permet donc pas aux parents de ces jeunes d'offrir des conditions d'évolution et de vie optimales à leur épanouissement. Ces situations financières sont évidemment à rapprocher des proportions de parents qui sont sans-emploi au moment de la prise en charge du jeune.

Tableau 20 : Profession du père du jeune suivi

Tableau 21 : Profession de la mère du jeune suivi

Profession du père	Nombre	Pourcentage	Profession de la mère	Nombre	Pourcentages
Ouvrier	96	31,60%	Sans emploi	277	61,10%
Sans emploi	82	27,00%	Ouvrier	78	17,20%
Employé	69	22,70%	Employée	55	12,10%
Cadre et professions libérales	28	9,20%	Professions intermédiaires	20	4,40%
Retraité	19	6,30%	Cadre et professions libérales	13	2,90%
Professions intermédiaires	10	3,30%	Prostituée	10	2,20%
Total	304	100,00%	Total	453	100,00%

Tableau 21 : Profession de la mère du jeune suivi **Tableau 22 : Situation financière de la mère du jeune suivi**

Situation financière de la mère	Nombre	%	Situation financière du père	Nombre	%
Précarité	310	68,40%	Précarité	187	61,50%
Modeste	118	26,00%	Modeste	83	27,30%
Bonne	25	5,50%	Bonne	34	11,20%
Total	453	100,00%	Total	304	100,00%

Nb : les totaux excluent les parents absents et ceux qui sont décédés

Synthèse

Les parents de ces jeunes sont donc majoritairement de nationalité française et parlent le Français, bien que la moitié d'entre eux ait immigré vers la France à un moment de leur vie. Ils sont très largement séparés et/ou divorcés, entretiennent plutôt de mauvaises relations et vivent dans des conditions financières précaires due à des emplois inexistant ou précaires. Par ailleurs, il est important de noter l'absence des pères dans un quart des familles de notre échantillon.

3. *La fratrie*

Les données sur la fratrie du jeune sont nombreuses dans les dossiers auxquels nous avons eu accès. Elles sont précieuses sur ce qu'elles renseignent également sur les conditions de vie du jeune et sur les éventuels modèles avec lesquels il a évolué. 24% de ces jeunes ont deux frères et sœurs, 17% en ont un seul, 17% en ont trois, 14% n'en ont pas et 28% en ont plus de quatre. La part des jeunes n'ayant pas de frère ni de sœur est élevée, mais est à confronter au fait que les parents se séparent majoritairement lors de la prime enfance du jeune.

36% de ces jeunes sont les premiers de la fratrie, 32% sont les deuxièmes et 20% sont troisièmes. La part des jeunes ayant au moins un demi-frère/sœur revient à 37% dans notre échantillon ; il s'agit majoritairement de demi-frères/sœurs plus jeunes, bien que dans certains cas les parents aient eu des enfants avant le jeune lors d'une précédente union. Cela est donc à confronter au nombre de jeune n'ayant pas de frère/sœur de l'union de ses deux parents. Au final, très peu de jeunes n'ont ni fratrie ni demi-fratrie.

Tableau 24 : Composition de la fratrie du jeune suivi

Composition de la fratrie	Nombre	%
2 frères/sœurs	120	24,4%
1 frère/sœur	84	17,1%
3 frères/sœurs	84	17,1%
0 frère/sœur	68	13,8%
4 frères/sœurs	59	12,0%
5 frères/sœurs	35	7,1%
7 frères/sœurs	18	3,7%
8 et +	13	2,6%
6 frères/sœurs	11	2,2%
Total	492	100,0%

Tableau 25 : Jeune suivi ayant au moins un demi-frère/sœur

Jeune ayant au moins un demi-frère/sœur	Nombre	%
Non	206	62,8%
Oui	122	37,2%
Total	328	100,0%

Nb : en moyenne les jeunes ont 2 demi-frères/sœurs ; par ailleurs, le total comprend également les jeunes ayant des demi-frères/sœurs plus âgés

Tableau 26 : Position du jeune suivi dans la fratrie

Position du jeune dans la fratrie	Nombre	%
1er	151	35,6%
2ème	135	31,8%
3ème	87	20,5%
4ème	31	7,3%
5ème	12	2,8%
6ème	6	1,4%
7ème et +	2	0,5%
Total	424	100,0%

Nb : le total exclue les jeunes étant enfant unique

Les jeunes sont donc plus nombreux à être dans les premiers de la fratrie. Contrairement à certaines idées reçues, ce ne sont pas ici les derniers de la fratrie, avec lesquels les parents auraient été plus permissifs ou qui auraient suivi le mauvais exemple du grand-frère. Cependant, dans notre échantillon, 19% des jeunes ont un frère ayant été ou étant incarcéré et 47% ont au moins un frère/sœur à avoir été suivi ou à être suivi par les services de la PJJ. Quelques dossiers relataient même des faits commis entre frères pour certains d'entre eux, généralement des atteintes aux biens, mais également deux cas d'agressions sexuelles commises entre frères sur une tierce personne.

Tableau 27 : Suivi PJJ pour un membre de la fratrie du jeune suivi

Suivi PJJ de la fratrie	Nombre	%
Non	223	52,80%
Oui	199	47,20%
Total	422	100,00%
Inconnu	2	

Tableau 28 : Incarcération d'un membre de la fratrie du jeune suivi

Incarcération de la fratrie	Nombre	%
Non	339	80,90%
Oui	80	19,10%
Total	419	1
Inconnu	5	

Par ailleurs, si l'on se penche sur l'activité professionnelle ou la scolarité de la fratrie des jeunes suivis, l'on constate que plus de la moitié d'entre eux sont au chômage et/ou inactif, favorisant une oisiveté partagée au sein de la fratrie. En effet, un quart des frères et sœurs des jeunes de notre échantillon sont au chômage et un autre quart sont inactifs (soit parce qu'ils sont déscolarisés, soit parce qu'ils n'ont pas d'emploi).

Tableau 29 : Chômage pour un membre de la fratrie du jeune suivi

Chômage dans la fratrie	Nombre	%
Non	292	68,9%
Oui	105	24,8%
Total	397	100,0%
Inconnu	27	

Tableau 30 : Inactivité pour un membre fratrie du jeune suivi

Inactivité de la fratrie	Nombre	%
Non	284	71,5%
Oui	99	24,9%
Total	397	100%
Inconnu	27	

Seulement 27,5% des frères et sœurs ont un emploi. Cela peut également s'expliquer par le fait que la plupart des jeunes font partie des premiers de leur fratrie, et qu'ainsi leurs frères et sœurs sont plus âgés et donc encore scolarisés. 81% des frères et sœurs de ces jeunes sont en effet scolarisés au moment du suivi du jeune par la PJJ. Il en va de même pour les demi-frères et sœurs de ces jeunes (dans la très grande majorité des cas plus jeunes qu'eux puisque nés d'une nouvelle relation de ses parents), 79% d'entre eux sont scolarisés.

Tableau 31 : Scolarité pour un membre de la fratrie du jeune suivi

Fratrie scolarisée	Nombre	%
Oui	322	81,10%
Non	75	18,90%
Total	397	100,00%
Inconnu	27	

Tableau 32 : Activité professionnelle pour un membre de la fratrie du jeune suivi

Emploi de la fratrie	Nombre	%
Non	288	72,50%
Oui	109	27,50%
Total	397	100,00%
Inconnu	27	

Tableau 33 : Scolarité d'un demi-frère/sœur du jeune suivi

Demi-frère/sœur scolarisé-e	Nombre	%
Oui	96	78,70%
Non	26	21,30%
Total	122	100,00%

Les dossiers dépouillés nous ont également permis d'exploiter la variable « qualité des relations au sein de la fratrie ». 67% des jeunes entretiennent ce qui a été qualifié de « bonnes relations » avec leur frère et sœur (peu de conflits, une certaine solidarité entre eux, une connivence...) ; 25% d'entre eux entretiennent par contre de « mauvaises » relations avec leurs frères et/ou sœurs c'est-à-dire que des conflits éclatent régulièrement entre eux. Notons également qu'un peu plus de 1% de ces jeunes ont des relations « délictuelles » avec leurs frères et sœurs, c'est-à-dire qu'ils ont subi des violences physiques ou sexuelles de leur part.

Tableau 34 : Qualité des relations entre le jeune et la fratrie

Qualité des relations jeune/fratrie	Nombre	%
Bonnes	273	67,2%
Mauvaises	101	24,9%
Néant	27	6,7%
Délictuelles	5	1,2%
Total	406	100,0%
Inconnu	18	

Nb : la modalité « néant » correspond aux jeunes qui n'entretiennent pas de relation avec leurs frères et/ou sœurs, souvent dans les cas où les jeunes ne vivent pas au même endroit

Synthèse

Les jeunes de cet échantillon ont donc majoritairement des frères et sœurs, mais sont pour la plupart les premiers ou deuxièmes de la fratrie. Leur frères et sœurs sont scolarisés ou inactifs.

Presque la moitié d'entre eux ont déjà été suivi par la PJJ et 19% a été incarcéré. Les relations entre ces jeunes sont majoritairement bonnes mais, lorsque cela n'est pas le cas, peuvent être assez violentes (plus verbalement que physiquement).

4. La scolarité

Les jeunes de notre échantillon sont nombreux à avoir connu une scolarité difficile. En effet, 65% d'entre eux ont déjà redoublé au moins une fois au cours de leur cursus scolaire. Parmi ceux ayant redoublé, 80,7% ont redoublé durant l'école primaire : 61% la classe de cours préparatoire et 20% le CM1 ou le CM2. Cette forte proportion de redoublants est à rapprocher avec les 80% de jeunes de notre échantillon qui ont des lacunes scolaires (par lacunes nous entendons des problèmes d'apprentissage, de compréhension, d'expression et de réflexion).

Cette variable a été construite à partir des données recueillies par l'éducateur en charge du jeune, mais aussi par la lecture des bulletins scolaires (lorsque ceux-ci étaient joints au dossier PJJ du jeune), des rapports des équipes pédagogiques des établissements dans lesquels les

jeunes ont suivi une scolarité.

Tableau 35 : Redoublement du jeune suivi

Redoublement	Nombre	%
Oui	301	65,0%
Non	162	35,0%
Total	463	100,0%
Inconnu	29	

Tableau 36 : Niveau du redoublement du jeune suivi

Niveau de redoublement	Nombre	%
CP	165	61,10%
CM1/CM2	53	19,60%
Collège	47	17,40%
Autres	5	1,90%
Total	270	100,00%
Inconnu	31	

Tableau 37 : Lacune scolaires du jeune suivi

Lacunes scolaires	Nombre	%
Oui	384	79,80%
Non	97	20,20%
Total	481	100,00%
Inconnu	11	

De ces lacunes (détectées pour la plupart à l'école primaire) découle, dans un tiers des cas, un aménagement de scolarité dès l'entrée prévue au collège. Cet aménagement revient à l'accès à des classes spécifiques à l'entrée en classe de 6ème et/ou avant l'orientation classique post-3ème générale : de la classe de SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) à l'école de la deuxième chance, en passant par des classes spécialisées dans l'apprentissage et la remise à niveau en langue française (FLE). Près de 76% de ces jeunes ont de fait un mauvais rapport à l'école, c'est-à-dire qu'ils ne s'y sentent pas à leur place, cherchent à y aller le moins possible, posent des problèmes d'attention et/ou de comportement.

Tableau 38 : Aménagement de la scolarité du jeune suivi

Aménagement de la scolarité	Nombre	%
Non	314	67,50%
Oui	151	32,50%
Total	465	100,00%
Inconnu	23	

Tableau 39 : Rapport à l'école du jeune suivi

Rapport à l'école	Nombre	%
Mauvais	364	75,50%
Bon	118	24,50%
Total	482	100,00%
Inconnu	10	

De fait, 82,5% des jeunes de notre échantillon ont posé des problèmes durant leur scolarité : que ce soit des problèmes dans la compréhension, l'apprentissage ou bien des problèmes de comportement et/ou d'assiduité et d'attention en classe. Les deux tiers d'entre eux ont également provoqué des incidents au sein des établissements scolaires qu'ils ont fréquenté, incidents qui, la plupart du temps, conduisent à des exclusions temporaires et/ou définitives.

Les incidents regroupent l'ensemble des comportements déviants au sein d'un établissement scolaire : violences verbales et/ou physiques auprès de ses camarades et/ou de l'équipe éducative, délit commis au sein de l'établissement, conduites à risques, transgression des règles...

Tableau 40 : Problèmes dans un établissement scolaire

Problèmes durant la scolarité	Nombre	%	Incidents durant la scolarité	Nombre	%
Oui	402	82,50%	Oui	321	65,40%
Non	86	17,70%	Non	159	32,40%
Total	488	100,00%	Total	491	100,00%
Inconnu	4		Inconnu	1	

Les différents problèmes et/ou incidents que posent les jeunes dans ce cas peuvent conduire à une déscolarisation (bien que la plupart des jeunes se déscolarisent d'eux-mêmes par manque de volonté de poursuivre une scolarité). En effet, 72% des jeunes suivis par la PJJ en 2014 à Marseille sont ou ont été déscolarisés. La plupart du temps ils le sont pour des durées relativement longues, puisque l'on retrouve 64% des jeunes déscolarisés qui l'ont été entre une et trois années scolaires et 18% entre trois et quatre années. Ces données sont à rapprocher avec l'âge moyen à la première prise en charge par la PJJ, puisque rappelons-le, plus de la moitié avait entre 15 et 17 ans. Ainsi un jeune suivi peut être déscolarisé depuis ses 12 ou 13 ans sans que les parents n'aient véritablement réagi. C'est d'ailleurs ce qui ressort

des notes des éducateurs : les parents des enfants déscolarisés sur une longue période sont totalement désinvestis de la vie du jeune, ne favorisent ni la scolarité, ni une insertion professionnelle ; alors même que certains sont inquiets de l'oisiveté de leur enfant, ils ne réussissent pas toujours à le convaincre et/ou l'obliger à reprendre le chemin de l'école.

Tableau 42 : Moment de déscolarisation pour le jeune suivi

Moment de déscolarisation	Nombre	%
Oui	355	72,30%
Non	136	27,70%
Total	491	100,00%
Inconnu	1	

Tableau 43 : Temps de déscolarisation pour le jeune suivi

Temps de déscolarisation	Nombre	%
2-3ans	127	35,80%
1-2ans	99	27,90%
3-4ans	65	18,30%
1-6mois	50	14,10%
5ans et +	14	3,90%
Total	355	100,00%

Il est difficile pour ces jeunes d'avoir un projet scolaire et/ou professionnel dans la mesure où ils sont souvent déscolarisés depuis trop longtemps pour réussir, même avec une grande volonté, à se réinsérer scolairement, et même s'il s'agit d'une formation professionnelle.

Souvent parce que les établissements sont éloignés de leur domicile et qu'il est difficile pour eux de s'y rendre, mais aussi parce que les formations proposées ne sont pas toujours conformes à leurs attentes et/ou volontés. Plusieurs dossiers relatent une volonté du jeune de se remettre dans un cursus scolaire (la plupart du temps professionnalisant) qui a finalement été découragée par les multiples refus auxquels il a été confronté. Malgré un travail important de la PJJ sur ces questions de scolarité (30% de leurs actions concernent des accompagnements à la scolarité) puisque les éducateurs favorisent ce type d'action avec le jeune (l'activité scolaire/professionnelle étant sans doute la condition *sine qua non* à la non-récidive). Il est, en effet, important de souligner que les éducateurs travaillent en lien étroit avec plusieurs associations d'aide à la réinsertion (bien que l'éducation nationale soit un des partenaires absents de ces débats-là, au grand damne des professionnels de la PJJ qui regrettent de ne pas pouvoir travailler en lien étroit avec eux), les éducateurs encadrent le jeune, et les aident dans leurs démarches.

Tableau 44 : Type de prise en charge pour le jeune suivi

Type de prise en charge PJJ	Nombre	%
Accompagnement & Scolarité	145	29,5%
Néant	122	24,8%
Accompagnement & projet professionnel	118	24,0%
Accompagnement	40	8,1%
Accompagnement & santé	35	7,1%
Accompagnement psychologique	12	2,4%
Accompagnement & social	11	2,2%
Accompagnement au placement	7	1,4%
Autres	2	0,4%
Total	492	100,0%

Mais, il est souvent difficile aussi bien de motiver un jeune qui a perdu l'habitude de suivre un emploi du temps précis que de convaincre un employeur ou un directeur d'établissement d'intégrer un jeune déscolarisé ayant posé des problèmes par le passé et étant de surcroît suivi par la PJJ pour la commission d'un ou de plusieurs délit(s).

Tableau 45 : Projet scolaire du jeune suivi

Projet scolaire	Nombre	%
Non	295	60,70%
Oui	191	39,30%
Total	486	1
Inconnu	6	

Synthèse

Les jeunes de cet échantillon ont donc majoritairement déjà redoublé au cours de leur scolarité, principalement des classes du premier cycle. Ils ont en très grande partie d'importantes lacunes scolaires, un mauvais rapport à l'école duquel découle une absence de projet scolaire. La plupart ont déjà connu des problèmes et des incidents lors de leur scolarité, favorisant pour beaucoup une ou plusieurs exclusions d'établissement. Par ailleurs, ils ont, en majorité été déscolarisé entre un et trois ans. Les rapports à l'école sont médiocres et la stigmatisation par les lacunes et les échecs scolaires semble un terrain propice au sentiment d'exclusion dans lesquels les jeunes se retrouvent. Laurent Mucchielli rappelait que « l'école est la société des enfants »⁴, l'on suppose donc que dès lors que les jeunes s'en écartent, ils s'écartent aussi de la société et perdent des moments de sociabilisation importants utiles à la construction d'un comportement normé socialement. Par l'échec scolaire et le peu d'action que la PJJ et l'éducation nationale entreprennent de concert, l'on voit ici un sérieux problème sur lequel il faudrait au plus vite réfléchir. En effet, seuls 32,5% des jeunes de notre échantillon ont bénéficié d'un aménagement de scolarité, leur permettant de se maintenir dans un système scolaire adapté à leurs capacités et leurs rythmes d'apprentissage, c'est ici un des principaux points noirs de notre enquête dans la mesure où il apparaît évident que la déscolarisation favorise l'oisiveté des jeunes et peut engendrer de fait un passage au délit et/ou un maintien dans la délinquance.

⁴ Mucchielli L., (2014), *Sociologie de la délinquance*, Paris, Armand Colin

5. *Le cadre de vie du jeune*

L'environnement dans lequel vit le jeune apparaît essentiel à observer dans la mesure où il peut mettre en lumière certaines problématiques auxquelles le jeune a été confronté et qui ont pu favoriser un certain déséquilibre dans sa construction. D'un point de vue matériel, 47% vivent dans un appartement, 40% dans un logement à loyer modéré (HLM). *A contrario*, seulement 4% vivent dans une maison. Certains vivent en foyer de placement social, et 2,4% sont sans domicile fixe.

Tableau 46 : Type de logement dans lequel vit le jeune

Type de logement	Nombre	%
Appartement	217	46,60%
HLM	188	40,30%
Foyer	31	6,70%
Maison	19	4,10%
Sans domicile	11	2,40%
... dont squat	5	
... dont rue	3	
... dont camp	3	
Total	466	100,00%
Inconnu	26	

Personne avec qui vit le jeune	Nombre	%
Mère	308	62,6%
Parents	132	26,8%
Père	23	4,7%
Seul	21	4,3%
Autres membres de la famille	8	1,6%
Total	492	100,0%

Tableau 47 : Personne avec qui vit le jeune suivi

Nous constatons que dans 63% des cas le jeune suivi par la PJJ vit avec sa mère alors qu'ils ne sont que 5% à vivre au domicile de leur père. Notons que 27% d'entre eux vivent avec leurs deux parents : cependant, si le pourcentage ne correspond pas au taux de parents mariés, c'est qu'il apparaît certains cas dans lesquels les parents sont séparés, mais pour des raisons financières continuent de cohabiter un certain temps. 21 des 492 jeunes, soit 4,3% de notre échantillon, vivent seuls, le plus souvent dans des hôtels, squat ou dans la rue, mais il existe aussi des cas où le jeune vit seul au domicile d'un des parents, qui s'est absenté sur une longue durée.

Par ailleurs, nous avons choisi de nous pencher sur la question des déménagements afin d'observer s'il pourrait s'agir d'une variable d'instabilité favorisant de près ou de loin le passage à l'acte délictuel. Au sein de notre échantillon, 63% des jeunes ont déjà déménagé,

parmi ceux-ci 83% ont déménagé entre une et trois fois au cours de leur vie et 13% entre quatre et six fois.

Tableau 48 : Déménagement du jeune suivi

Déménagement	Nombre	%
Oui	305	62,80%
Non	181	37,20%
Total	486	100,00%
Inconnu	6	

Tableau 49 : Nombre de déménagement vécu par le jeune

Nombre de déménagement	Nombre	%
1 à 3	252	82,6%
4 à 6	41	13,4%
7 et +	12	3,9%
Total	305	100,0%

Concernant le climat relationnel, les relations familiales sont globalement tendues : en effet, les relations entre les parents sont mauvaises et/ou délictuelles dans 45% des cas.

Tableau 50 : Qualité des relations entre les parents

Qualité des relations entre les parents	Nombre	%
Mauvaises	164	33,3%
Bonnes	136	27,6%
Neant	133	27,0%
Delictuelles	59	12,0%
Total	492	100,0%

Les relations entre le jeune et le père sont également majoritairement mauvaises puisque cela concerne 39% des dossiers dépouillés ; en outre, dans 35% des cas les jeunes n'ont pas de contact avec leur père et dans 4% des cas les relations sont délictuelles, c'est-à-dire que le père a commis des violences sur le jeune. *A contrario*, 22% des jeunes de notre échantillon entretiennent de bonnes relations avec leur père.

Les relations avec la mère sont, elles, globalement meilleures que celles entre le jeune et le père, puisque 53,5% des jeunes ont de bonnes relations avec leur mère, souvent fusionnelles, ce qui n'empêche pas que les mères soient souvent dépassées par l'éducation de leur enfant.

Tableau 51 : Qualité des relations entre le jeune et son père

Qualité des relations père/jeune	Nombre	%
Mauvaises	189	38,4%
Néant	174	35,4%
Bonnes	110	22,4%
Délictuelles	19	3,9%
Total	492	100,0%

Nb : la modalité « néant » comprend également les cas dans lesquels le père est décédé

Tableau 52 : Qualité des relations entre le jeune et sa mère

Qualité relation mère/jeune	Nombre	%
Bonnes	263	53,5%
Mauvaises	185	37,6%
Néant	36	7,3%
Délictuelles	8	1,6%
Total	492	100,0%

Nb : la modalité « néant » comprend également les cas dans lesquels la mère est décédée

Par ailleurs et concernant la stabilité du cadre du jeune, nous retrouvons dans 39% des dossiers, des cas de violences physiques sur le jeune, dans 36% des violences verbales et dans 3,5% (soit 17 cas sur 492) des cas de violences sexuelles.

Tableau 53 : Violence physique subie par le jeune suivi**Tableau 54 : Violence verbale subie par le jeune suivi**

Violence physique subie par le jeune	Nombre	%	Violence verbale subie par le jeune	Nombre	%
Non	290	60,7%	Non	308	64,3%
Oui	188	39,3%	Oui	171	35,7%
Total	478	100,0%	Total	479	100,0%
Inconnu	14		Inconnu	13	

Tableau 55 : Violence sexuelle subie par le jeune suivi

Violences sexuelles subies par le jeune	Nombre	%
Non	462	96,5%
Oui	17	3,5%
Total	479	100,0%
Inconnu	13	

Les cas de violences répertoriées ici ont été clairement décrites comme telles dans les rapports éducatifs officiels, ce qui signifie qu'ils sont réels et fondés (il ne s'agit pas de simples suppositions). Au contraire, ces violences sont souvent décrites par le jeune et/ou des travailleurs sociaux sollicités, voire dans certains cas ont été jugées et prises en charge au civil lors de l'enfance et/ou début d'adolescence du jeune suivi au pénal par la PJJ ensuite. En effet, de nombreux jeunes ont d'abord été suivi au civil, dans le cadre de la protection de l'enfance par le biais de la PJJ, avant d'être suivi dans le cadre de la délinquance juvénile au pénal par le biais de mesures alternatives à l'incarcération.

Le cadre éducatif dans lequel les jeunes évoluent est globalement décrit par les éducateurs comme « laxiste » (51% des cas). Pour qualifier les qualités des cadres éducatifs, nous nous sommes référés aux notes des éducateurs, ainsi qu'aux différents éléments relatant l'ambiance familiale dans laquelle les jeunes évoluent au moment de leur suivi. 26% des jeunes de notre échantillon ont par ailleurs grandi sans cadre éducatif, c'est-à-dire qu'aucune règle n'existait au domicile, que le jeune était livré à ses propres moyens, désirs et décisions. *A contrario*, 22% des jeunes ont reçu une éducation jugée « stricte », c'est-à-dire basée sur le respect des règles préétablies.

Les jeunes de cet échantillon sont donc souvent malmenés au sein de leur famille, notamment parce qu'ils leur manquent certains repères ou que rien ne les empêche de vivre à leur rythme, de déroger les règles, de prendre des décisions contraires aux préconisations familiales, scolaires et/ou sociétales.

Tableau 56 : Type de cadre éducatif dans lequel le jeune a été élevé

Type de cadre éducatif	Nombre	%
Laxiste	243	51,4%
Inexistant	124	26,2%
Strict	106	22,4%
Total	473	100,0%
Inconnu	19	

Synthèse

Globalement les jeunes de notre échantillon évoluent dans des environnements peu rassurant et plutôt instable. Ils baignent dans des climats souvent tendus, avec des relations conflictuelles entre les membres de leur famille, dans des logements pour la plupart trop petits voire insalubres, dans des quartiers délabrés où la misère est visible et où les jeunes ont fatalement du mal à pouvoir se projeter en envisageant l'avenir sereinement. Par ailleurs, l'instabilité des relations, des lieux de vie et des règles peut d'autant plus fragiliser ces jeunes en pleine construction.

6. Les faits et la prise en charge par la PJJ

L'analyse des délits et de la prise en charge du jeune par la PJJ se base essentiellement sur les ordonnances de jugements et bordereau de transmission d'informations de l'éducateur au magistrat. En effet, certaines des variables présentées ici sont officielles et relatent simplement le parcours judiciaire du jeune, mais d'autres sont davantage évaluatives de la situation dans laquelle le jeune se trouve au moment de sa prise en charge. Cette partie nous

permettra de voir quelles sont les réponses apportées au jeune lorsqu'il commet un délit, quelles sont également les réactions au délit au sein de la famille et l'impact sur le jeune.

Les jeunes de notre échantillon ont été pris en charge par la PJJ entre leurs 15 et 16 ans en moyenne pour la première fois puisque cela concerne la moitié des cas. 19% l'ont été à 14 ans et seulement 2% à 12 ans.

Tableau 57 : Age du jeune à sa première prise en charge judiciaire

Âge à la première prise en charge	Nombre	%
16ans	143	29,1%
15ans	103	20,9%
14ans	94	19,1%
17ans	92	18,7%
13ans	49	10,0%
12ans	11	2,2%
Total	492	100,0%

Dans presque la moitié des cas les jeunes ont commis une atteinte aux biens, principalement des vols en réunion avec violences : en effet, l'on retrouve 42% de l'ensemble des délits qui entrent dans cette catégorie d'atteinte aux biens. Cela peut concerner des vols à l'arrachée, des cambriolages, des extorsions par menaces, mais aussi des recels. En dehors de ces atteintes aux biens, l'on retrouve 26% des dossiers dans lesquels un jeune a commis au moins une atteinte aux personnes, principalement des violences en réunion. Dans cette catégorie des atteintes aux personnes, l'on retrouve un ensemble de délits allant des violences (extérieures ou intrafamiliales) aux menaces, en passant par des usages d'arme, des outrages, mais aussi des agressions sexuelles. En dehors de ces deux premières catégories de délits, l'on retrouve ensuite les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) dans 19% des 492 dossiers dépouillés. Les ILS comprennent les acquisitions de stupéfiants, les offres et cessions, les transports de stupéfiants et/ou de fonds ou bien encore les usages de stupéfiants en flagrant délit. L'on retrouve ensuite les atteintes à l'ordre public dans 11% des dossiers qui concernent des cas de port d'arme, de dégradation, de conduite sans permis ou encore de rébellion. En moyenne les jeunes de notre échantillon ont commis 2,8 délits par personne, et vont donc être pris en charge pour chaque délit : un jugement et une attribution de mesure pour chacun.

Tableau 58 : Type de délit commis par le jeune suivi

Type de délit commis	Nombre	%
Atteinte aux biens	578	42,1%
...dont vol avec violences	246	
...dont vol en réunion	223	
...dont recel	59	
...dont cambriolage	16	
...dont tentative de vol	34	
Atteinte aux personnes	359	26,1%
...dont violences en réunion	179	
...dont menaces	41	
...dont violences en établissement scolaire	33	
...dont usage d'une arme	28	
...dont agression sexuelle	28	
...dont outrage	23	
...dont violences intrafamiliales	21	
...dont séquestration	4	
...dont tentative d'homicide	2	
Infraction à la législation sur les stupéfiants	263	19,1%
...dont acquisition	75	
...dont offre/cession	70	
...dont usage	50	
...dont transport	42	
Atteinte à l'ordre public	153	11,1%
...dont port d'arme	58	
...dont dégradation	46	
...dont conduite sans permis	21	
...dont rébellion	16	
...dont refus d'obtempérer	9	
...dont délit de fuite	3	
Autres	18	1,3%
...dont participation à association de malfaiteurs	13	
...dont exhibition sexuelle	3	
...dont diffusion d'image sans autorisation	2	
Total	1371	100,0%

Nb : le total indique qu'un jeune commet en moyenne 2,8 délits

Les délits commis par les jeunes sont réalisés en complicité ou en qualité d'auteur dans 68,5% des cas. Par ailleurs, 65% d'entre eux ont récidivé, qu'il s'agisse de récidive légale (c'est-à-dire qu'une « nouvelle condamnation est prononcée concernant des faits identiques ou assimilés »⁵), ou bien de « réitération d'infraction » au sens où l'entend le code pénal (à savoir la réalisation de faits délictuels différents de ceux déjà commis).

⁵Code pénal français, article 132-8.

En moyenne, lorsqu'un jeune récidive il le fait entre deux et trois fois puisque 53% des dossiers concernent des jeunes ayant déjà récidivé deux ou trois fois depuis leur première condamnation.

Tableau 59 : Taux de récidive des jeunes suivis

Récidive	Nombre	%
Oui	321	65,20%
Non	171	34,80%
Total	492	100,00%

Tableau 60 : Nombre de récidive des jeunes suivis

Nombre de récidive	Nombre	%
2 à 3	170	53,00%
Une	94	29,30%
4 à 5	33	10,30%
6 à 7	12	3,70%
10 et +	8	2,50%
8 à 10	4	1,20%
Total	321	100,00%

Nb : le total ne comprend que les jeunes ayant récidivé au moins une fois

Concernant la prise en charge de ces délits, la PJJ est sollicitée pour l'application des mesures alternatives à l'incarcération (lorsqu'il s'agit de milieu ouvert comme c'est le cas des pour les dossiers de notre étude). Les jeunes de notre échantillon sont généralement pris en charge pour 2,3 mesures en moyenne. Les principales mesures éducatives données par les magistrats juges pour enfants sont des libertés sous conditions : d'une part des libertés surveillées préjudicielles (LSP) dans 22%, mais aussi des contrôles judiciaires (CJ) dans 19% des cas, des sursis avec mise à l'épreuve dans 14% des cas et enfin des libertés surveillées (LS) dans 11% des cas. En dehors de ces mesures restrictives, l'on retrouve différentes mesures que l'on pourrait qualifier de plus « légères », moins drastiques dans les obligations et que l'on pourrait davantage considérer comme des « rappels à la loi » plus élaborés. En premier lieu les mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE) qui sont souvent combinées à d'autres mesures, mais qui permettent de collecter des éléments précis sur la vie du jeune, sa famille ainsi que sur son état psychologique. En effet, cette mesure est la seule mesure pluridisciplinaire menée par la PJJ puisque éducateur, psychologue et assistante sociale se relaient auprès du jeune pour mener à bien la prise en charge éducative. L'on retrouve cette mesure dans un peu moins de 10% des dossiers.

Viennent ensuite les mesures de réparation dans 7% des cas ainsi que les travaux d'intérêt

général dans moins de 2%. Si l'on compare les taux des mesures considérées de « rappel à la loi » avec ceux des mesures restrictives, l'on constate que l'accent est mis, à Marseille, par les magistrats, sur une forte répression, délaissant ainsi les mesures plus « légères ».

Tableau 61 : Type de mesures éducatives attribuées au jeune suivi

Mesures éducatives attribuées aux jeunes suivis	Nombre	%
LSP	248	21,80%
CJ	217	19,10%
SME	155	13,60%
LS	124	10,90%
MJIE	108	9,50%
Réparation	88	7,70%
PSE	83	7,30%
RRSE	77	6,80%
TIG	21	1,80%
16 bis	18	1,60%
Total	1139	100,00%

Nb : le total correspond au fait qu'un jeune soit suivi en moyenne à travers 2,3 mesures éducatives

Par ailleurs, notons que 25,8% des jeunes de notre échantillon ont été incarcérés lors de leur prise en charge, notamment dans les cas où ils ne se sont pas soumis aux conditions obligatoires des mesures auxquelles ils étaient astreints, ou bien lorsqu'ils ont commis de nouveaux délits alors qu'ils étaient en suivi PJJ.

Tableau 62 : Nombre de jeunes incarcérés parmi ceux suivis par la PJJ

Jeune incarcéré	Nombre	%
Non	365	74,20%
Oui	127	25,80%
Total	492	100,00%

Les jeunes sont pris en charge entre deux et trois ans par la PJJ dans 39% des dossiers, entre trois et quatre ans dans 21,5% des cas et dans 21% des cas ils sont pris en charge quatre à cinq ans par les services. Cependant, il faut préciser que les peines sont parfois plus élevées, les magistrats n'hésitant pas à cumuler les durées et engendrant ainsi des durées prévues de 6 ou 7 ans dans certains cas, mais le jeune étant mineur, s'il n'a pas commis de nouveau délit avant sa majorité, il ne sera suivi que jusqu'à sa majorité, même s'il est condamné à 5 ans de suivi lorsqu'il a 16 ans, par exemple.

Tableau 63 : Durée de la prise en charge du jeune par la PJJ

Durée de prise en charge par la PJJ	Nombre	%
2 à 3 ans	192	39,00%
3 à 4 ans	106	21,50%
1 à 2 ans	102	20,73%
4 à 5 ans	45	20,70%
Moins d'un an	27	5,50%
5 à 6 ans	14	2,80%
6 à 7 ans	6	1,20%
Total	492	100,00%

Tableau 64 : Durée prévue de la prise en charge du jeune par la PJJ

Durée prise en charge PJJ prévue	Nombre	%
2 à 3ans	140	28,50%
4 à 5 ans	90	18,30%
3 à 4 ans	89	18,10%
1 à 2 ans	53	10,80%
Moins d'un an	42	8,50%
5 à 6 ans	37	7,50%
6 à 7 ans	23	4,70%
7 à 8 ans	11	2,20%
8 ans et +	7	1,40%
Total	492	100,00%

L'on constate, en confrontant ces deux tableaux, que les durées les plus longues sont en fait peu représentées dans la réalité (1,2% pour 6 à 7 ans de prise en charge en durée réelle contre 4,7% en durée prévue). Mais, les durées les plus prononcées et les plus réalisées s'échelonnent entre deux et quatre années. Le suivi éducatif de longue durée est donc plébiscité, dans la mesure où il permet des actions menées en profondeur avec le jeune sur sa vie et son avenir.

Les éducateurs de la PJJ travaillent généralement davantage sur les projets scolaires et/ou professionnels, en plus d'un accompagnement par la parole. En effet, l'accompagnement est toujours inclus dans le suivi, c'est-à-dire qu'il a des rendez-vous réguliers avec son éducateur référent, durant lesquels il peut parler. Dans 29,5% des dossiers le jeune est suivi par son éducateur avec qui il réfléchit à sa scolarité, cherche des solutions, etc. Dans 24% il s'agit d'un travail autour d'un projet professionnel. Cependant, dans 25% des cas le jeune n'est pas du tout investi dans la mesure et il n'y a donc aucun suivi jusqu'à ce que le magistrat décide (ou pas) de sévir pour non-respect des conditions de sanction. Certains jeunes (8% de notre

échantillon) ne suivent des mesures que pour l'accompagnement, c'est-à-dire soit qu'ils n'ont pas besoin d'aide à d'autres niveaux, soit qu'ils sont réfractaires à toutes démarches, ce qui n'empêche pas qu'ils soient présents aux divers rendez-vous. Il existe aussi des suivis au niveau de la santé (7% des cas), généralement un accompagnement sur les addictions, une orientation vers des associations et/ou des structures médicales compétentes en la matière.

Tableau 65 : Type de prise en charge mise en place par la PJJ pour le jeune suivi

Type de prise en charge PJJ	Nombre	%
Accompagnement & Scolarité	145	29,5%
Néant	122	24,8%
Accompagnement & projet professionnel	118	24,0%
Accompagnement	40	8,1%
Accompagnement & santé	35	7,1%
Accompagnement psychologique	12	2,4%
Accompagnement social	11	2,2%
Accompagnement au placement	7	1,4%
Autres	2	0,4%
Total	492	100,0%

Nb : la modalité « néant » correspond aux jeunes ne s'investissant pas ou trop peu dans le suivi éducatif

Concernant le positionnement du jeune et de sa famille face à cette prise en charge, nous avons dans un premier temps choisi de nous intéresser à l'investissement des parents et à l'impact du délit commis au sein de la cellule familiale. Pour ce faire, nous avons mis en place différentes variables basées sur la lecture approfondie des rapports éducatifs découlant des différentes rencontres et échanges que les éducateurs ont pu avoir avec les jeunes et les familles. 50% des parents de notre échantillon apparaissent comme investis dans la mesure PJJ attribuée à leur enfant : c'est-à-dire qu'ils sont disponibles et enclin à échanger avec les équipes et sont favorables à cette prise en charge. En effet, cela corrobore avec le fait que dans 56% des dossiers, l'on constate que les faits délictuels et la prise en charge judiciaire du jeune a un impact sur la cellule et l'équilibre familial. Cependant, le fait que cela ait impliqué un changement dans la vie familiale ne signifie pas nécessairement que les parents soient investis et concernés par la mesure.

Tableau 66 : Investissement des parents du jeune suivi dans la mesure éducative

Investissement des parents dans la mesure	Nombre	%
Oui	246	50,10%
Non	245	49,90%
Total	491	100,00%
Inconnu	1	

Quant au jeune, globalement, et en dépit de ce qu'il se dit dans le débat public où l'on retrouve fréquemment des discours qui énoncent le fait que les mineurs délinquants sont des « je-m'en-

foutistes », une petite moitié (48,2%) de ceux de notre échantillon ont eu un comportement investi dans la mesure. Cela ne veut pas dire qu'ils ont toujours été disponibles et motivés, mais que globalement ils ont mesuré le sens de leurs actes et ont cherché à évoluer positivement, se sont nourris des échanges et des possibilités offertes par la PJJ. Cela est à confronter avec la variable que nous avons intitulée « amélioration du comportement du jeune », basée sur les éléments qui relataient, au sein des dossiers éducatifs, les évolutions dans l'attitude du jeune : pour plus de la moitié de notre échantillon (51,4%), les jeunes ont connu une amélioration dans leur comportement à propos du suivi judiciaire et éducatif auquel ils étaient contraints mais aussi dans leur vie de manière générale.

Tableau 67 : Amélioration du comportement du jeune au cours de la mesure

Amélioration du comportement du jeune	Nombre	%
Oui	253	51,40%
Non	239	48,60%
Total	492	100,00%

Tableau 68 : Investissement du jeune dans le suivi PJJ

Investissement du jeune dans le suivi PJJ	Nombre	%
Mauvais	255	51,8%
Bon	237	48,2%
Total	492	100,0%

Mais, cela n'empêche pas qu'ils aient pu commettre de nouveaux délits ou bien causer des incidents. En effet, 62% de notre échantillon a causé des problèmes durant la mesure (à l'école, à la maison, à l'extérieur, qu'il s'agisse de violences physiques ou verbales, de rébellion...) et 62% ont commis un nouveau délit durant leur prise en charge. Cependant, et c'est là l'important, il faut nuancer ces chiffres avec ceux concernant l'amélioration de leur comportement. En effet, le fait d'avoir pris de mauvaises habitudes et de lutter contre en s'investissant dans une mesure éducative, en essayant de saisir toutes les opportunités qui sont proposées, ne signifie pas que le jeune soit remis dans le « droit chemin » immédiatement.

C'est en cela que la prise en charge éducative de longue durée est en fait à privilégier dans ce qu'elle permet : état des lieux du comportement du jeune et de son environnement, suivi des évolutions, organisation et mise en place de projets scolaires, professionnels, etc. Ces jeunes adolescents apparaissent vivre dans des environnements délicats ou en tout cas qui ne leur correspondent pas au moment où ils les vivent, et il est important pour eux de prendre le temps de se poser et de réfléchir à ce qui leur est possible, à ce qu'ils veulent, et ce qu'ils peuvent, tout en ayant un interlocuteur disponible et motivant.

Tableau 69 : Incident commis par le jeune durant sa prise en charge**Tableau 70 : Délit commis par le jeune durant sa prise en charge**

Incident durant la prise en charge	Nombre	%	Délit pendant la prise en charge	Nombre	%
Oui	304	61,80%	Oui	307	62,40%
Non	188	38,20%	Non	185	37,60%
Total	492	100,00%	Total	492	100,00%

Synthèse

Les jeunes de notre échantillon ont donc majoritairement commis des atteintes aux biens, aux personnes ou des infractions à la législation sur les stupéfiants ; ils ont commis ces délits en réunion, sont nombreux à avoir récidivé mais apparaissent malgré tout, pour la plupart, investis dans les mesures éducatives. Ces mesures sont généralement restrictives et étalées sur la durée pour permettre un suivi plus efficace. Quant aux parents, ils sont, en moyenne, plutôt investis, ou du moins préoccupés, par le dossier judiciaire de leur enfant. L'ensemble de la prise en charge permet sans doute à une grande partie de ces jeunes d'améliorer leur comportement, sans pour autant que les habitudes de délinquance ne soient trop éloignées, dans la mesure où plus de la moitié causent des incidents et/ou commettent des délits pendant leur prise en charge.

Les jeunes de notre échantillon ont donc des caractéristiques générales précises que nous avons cherché à exposer par grandes thématiques pour montrer quel pouvait être un profil général du jeune suivi à la PJJ à Marseille en 2014, bien que chaque jeune ait son histoire et ses raisons d'entrer en délinquance. Mais, nous allons maintenant affiner nos recherches en exposant, après la réalisation de tests statistiques précis, les profils des jeunes suivis à la PJJ pour des atteintes aux biens, pour des atteintes aux personnes et enfin pour des infractions à la législation sur les stupéfiants.

7. Focus sur les 49 filles de l'échantillon

La jeune

Sur les 492 dossiers dépouillés, 49 concernent des filles, soit 10% de l'échantillon général

Elles sont nées en France dans 97,4%

Dans 55,1% des cas, elles avaient entre 14 et 15 ans au moment du délit

Aucune n'a de handicap, mais 57,8% ont un état de santé qualifié de « mauvais » et 61,2% ont une addiction au cannabis

63,2% d'entre elles ont déjà eu un suivi social au civil antérieurement, a contrario seules

16,3% ont déjà été suivi judiciairement par le passé

Les conditions de vie de la jeune

20,4% d'entre elles vivent dans le 4ème arrondissement (14,5% y vivent dans un appartement), 14,2% dans le 14ème (14,5% y vivent dans un HLM), 12,2% dans le 13ème et enfin 12,2% dans le 11ème

41,6% vivent dans un appartement, généralement délabré, 33,3% dans un HLM et 14,6% dans un foyer (indépendant de ceux de la PJJ)

42,8% de ces jeunes filles vivent avec leur mère (dans 47,6% des cas où elles vivent avec leur mère, c'est dans un appartement) ; a contrario lorsqu'elles vivent avec leur père (dans 6,1% des cas) dans 66,7% des cas c'est dans un HLM)

46,9% de ces filles ont subi des violences physiques, 40,8% des violences verbales et 12,2% des violences sexuelles

Les parents de la jeune

72,9% des parents de ces jeunes filles sont séparés

85,7% ont un père vivant et 97,9% d'entre elles une mère vivante

73,4% des parents de ces jeunes filles sont français, 14,2% sont algériens. 53,8% d'entre eux parlent français. 34,7% des parents ont migré vers la France durant leur vie et ne sont donc pas nés en France

45,4% des pères sont sans emploi, 27,2% sont ouvrier ; 60% des mères sont sans emploi et 26,7% sont employées

17,4% des parents de ces jeunes filles ont déjà été incarcérés

78,1% des parents entretiennent de mauvaises relations entre eux (59,3% de mauvaises relations sur base de conflits, 18,7% des relations délictuelles c'est-à-dire des cas de violences du père sur la mère)

59,2% des filles entretiennent de mauvaises relations avec leur père, et 69,5% de mauvaises relations avec leur mère. Les ambiances familiales sont donc très lourdes. Et les cadres éducatifs laxistes (dans 31,9% des cas) ou inexistants dans 36,1% des cas, c'est-à-dire que ces jeunes filles se retrouvent la plupart du temps livrées à elles-mêmes

La fratrie

20,4% de ces jeunes n'ont pas de frère ni de sœur, du fait notamment de la séparation précoce des parents dans la prime enfance de ces jeunes filles ; 48,8% ont un ou deux frères et/ou sœurs, qui vivent dans la plupart des cas avec elles

Si 86,4% de ces fratries n'ont jamais connu d'incarcération, 60,5% des jeunes filles ont au moins un frère ou une sœur à avoir été suivi par la PJJ

La scolarité de la jeune

28,5% d'entre elles ont déjà redoublé et 73,4% ont des lacunes scolaires avérées

81,6% ont un mauvais rapport à l'école, 81,6% ont des problèmes d'absentéisme, de comportement et/ou d'attention en classe ; 73,4 % d'entre elles ont déjà eu des accès de violences verbales et/ou physiques sur l'équipe éducative ou sur leur camarade de classe, ou d'autres incidents de type vol au sein d'un établissement scolaire

65,3% d'entre elles n'ont pas de projet scolaire au moment de leur prise en charge par la

PJJ et 59,1% ont un mauvais rapport à l'école, c'est-à-dire qu'elles s'en désinvestissent partiellement ou totalement, en ayant notamment un rythme de vie décalé

75% ont déjà été déscolarisé (40% de celles déscolarisées l'ont été entre 1 et 2 ans)

Le délit

69,3% d'entre elles ont commis un délit de type atteinte aux biens, 34,6% d'entre elles ont commis au moins une atteinte aux personnes, 24,4% d'entre elles au moins une infraction à l'ordre public et 6,1% des infractions à la législation sur les stupéfiants

Synthèse

Les filles de l'échantillon observé ont des profils qui diffèrent sur certains points de celui des garçons. Elles sont globalement plus souvent nées en France (97% contre 80% dans l'échantillon général). Mais, c'est surtout du point de vue de la qualité des environnements dans lesquels elles évoluent que les différences sont les plus visibles. Elles sont plus nombreuses à avoir été prises en charge dans le cadre de mesures sociales avant leur suivi PJJ (63% pour les filles contre 41% dans la population générale), et ont plus souvent été placées en foyer deux fois plus souvent.

Ces différences s'expliquent avant tout par les facteurs familiaux. Les filles sont nettement moins nombreuses à vivre avec leur mère (43% contre 63% dans l'ensemble) et de fait plus nombreuses à vivre en foyer ou avec leur père. Elles sont également plus nombreuses à avoir des parents divorcés et/ou séparés (73% contre 66%). Par ailleurs, leurs parents sont plus souvent nés en France (73% contre 58%). Ces filles sont aussi plus nombreuses à avoir un parent incarcéré (plus de 17% contre 13% pour l'ensemble). Elles évoluent dans des climats familiaux encore plus tendus que ceux de la population générale puisque 78% de leurs parents entretiennent de « mauvaises » relations contre 38% dans l'ensemble. Il en va de même pour la qualité des relations que ces filles entretiennent avec leur père puisque 59% sont qualifiées de « mauvaises » alors qu'il ne s'agissait que de 38% des cas de notre échantillon total ; et pire encore concernant la qualité des relations entretenues avec leur mère puisque cela concerne 69,5% des filles contre 38% de la population totale étudiée. Ce chiffre est à rapprocher du taux plus faible des filles vivant chez leur mère. Cela est également à analyser en prenant en compte les taux plus importants, chez les filles, de jeunes ayant subi des violences : 47% d'entre elles sont ou ont été victimes de violences physiques (contre 39% dans l'ensemble), 40% ont été victimes de violences verbales (contre 36% des 492 jeunes) et surtout victimes de violences sexuelles (12% des filles, contre 3,5% dans l'ensemble).

En comparaison, le facteur scolaire est beaucoup important que chez les garçons. De fait, les filles sont moins représentées parmi les jeunes de notre échantillon à avoir redoublé (28,5% contre 65% dans l'ensemble) et à peu près autant à avoir été déscolarisées.

Enfin, elles sont 69% à avoir commis une atteinte à la personne quand ce type de délit ne concerne que 42% de l'ensemble des délits commis dans l'échantillon général.

En résumé les filles de notre échantillon ont plus souvent grandi dans des climats affectifs et familiaux instables, empreints de conflits et/ou de violences qui ont sans doute joué un rôle dans le type de délit commis. Cependant, elles ont des scolarités moins chaotiques et sont moins nombreuses à avoir récidivé pendant leur prise en charge (52% contre 65% de l'ensemble des jeunes).

Partie II. Les profils des jeunes en fonction des délits commis

Les différents éléments que nous avons observés sur la population générale nous conduisent à pousser encore plus loin la recherche en essayant de cibler les jeunes en fonction de certaines caractéristiques. Laurent Mucchielli, dans son ouvrage *Sociologie de la Délinquance* ⁶, propose une typologie en trois trajectoires délinquantes : la délinquance « initiatique », la délinquance « pathologique » (caractérisée par les problématiques familiales lourdes et les problèmes psychologiques des jeunes) ainsi que la délinquance « d'exclusion » (concentrée dans les quartiers pauvres, marquée par l'échec scolaire et la fréquentation des groupes de pairs délinquants). Dans cette enquête, nous ne nous rencontrons pour l'essentiel que les deux dernières formes (la pathologique et celle d'exclusion) dans la mesure où la délinquance initiatique n'est le plus souvent soit non judiciarisée, soit faisant l'objet de mesures alternatives aux poursuites décidées par les parquets.

Nous avons choisi ici de prendre la variable « type de délit commis par le jeune » comme variable référente à la réalisation de profils. Elle nous est apparue intéressante dans la mesure où la délinquance n'est pas la même selon le type de délit commis, le jeune n'est pas non plus en recherche de la même chose en commettant un vol qu'en commettant une infraction au code de la route, par exemple. Nous avons donc choisi ici de présenter trois types de profils en fonction des trois plus importantes catégories de délits, qui représentent à elles-seules 82,3% des délits commis par l'ensemble des jeunes de l'échantillon. Cette classification, bien qu'intéressante, présente également des limites, nous le verrons, mais elle permet surtout d'ajouter un degré de complexité et de finesse dans l'analyse, en ciblant certains facteurs pouvant expliquer la délinquance. Pour cette analyse nous avons donc retenu les trois principaux délits commis par l'échantillon des 492 jeunes : tout d'abord les atteintes aux biens qui représentent 42% de l'ensemble des délits commis, puis les atteintes aux personnes qui représentent, elles, 26% de l'ensemble et enfin les infractions à la législation sur les stupéfiants auxquels 19% des délits se rapportent.

⁶ Mucchielli L. (2014), *Sociologie de la délinquance*, Paris, Armand Colin.

Tableau 71 : Principales variables sociodémographiques rapportées aux trois principaux délits commis par les jeunes suivis

	Atteintes aux biens	Atteintes aux personnes	ILS	% moyen
Garçons	90%	87,30%	97%	91,40%
Âge moyen au premier délit	15-17	14-16	16-17	15,75 ans
Nés en France	81,20%	85,90%	86%	84,40%
Addiction au cannabis	60,20%	57,80%	76,70%	64,90%
Parents français	56,80%	58,40%	52,40%	55,80%
Migration des parents	49,10%	50,30%	63,10%	54,20%
Français parlé par les parents	67,50%	67,80%	77,08%	70,80%
Parent incarcéré	13,90%	12,70%	6,90%	11,20%
Parents divorcés/séparés	66,40%	68,30%	68,30%	67,70%
Conflits entre parents	60,70%	65,20%	60,90%	62,30%
Déménagement	65,60%	55,40%	65,30%	62,10%
Type de logement	Appartement	Appartement	HLM	Appartement
Personne avec qui vit le jeune	Mère	Mère	Mère	Mère
Précarité père	58,20%	67%	58,20%	61,10%
Précarité mère	65%	71%	68,04%	68%
Conflitsjeune/père	62,30%	64,90%	73,40%	66,90%
Conflits jeune/mère	41,90%	49,60%	41,60%	44,40%
Père absent	15,10%	30,20%	23,70%	23%
Mère absente	2,60%	3,50%	2,90%	3%
Violences physiques subies	38,90%	45,30%	38%	40,70%
Violences verbales subies	33,40%	40,20%	33%	35,50%
Violences sexuelles subies	2,40%	5,70%	2%	3,40%
Redoublement	67,40%	73,60%	78,60%	73,20%
Déscolarisation	72,20%	71,80%	83,20%	75,80%
Délit commis en complicité	75,50%	69,01%	69,30%	71,30%
Amélioration du comportement	49,80%	42,90%	41,60%	44,80%
Récidive postmesure	72,50%	69,70%	73,20%	71,80%
Durée moyenne de prise en charge par la PJJ	1-3 ans	2-4 ans	2-4 ans	2,6 ans

1. Les auteurs d'atteintes aux biens

Ces jeunes sont un peu plus nombreux à être nés en France et un peu moins nombreux à avoir des parents ayant la nationalité française que ceux tous types de délits confondus ; ils sont souvent originaires du Maghreb, et plus particulièrement d'Algérie ou de Tunisie. Cependant, bien que le taux de migration des parents de ces jeunes soit quasi-identique à celui de la population générale, l'on constate que le français est moins parlé à la maison puisque seulement 67,5% des jeunes s'adressent à leurs parents en français, quand cela concerne 86% de la population générale. Par ailleurs, concernant le climat familial dans lequel ils évoluent, c'est là que les différences se font davantage ressentir : en effet, les jeunes ayant commis des atteintes aux biens sont 61% à avoir des parents qui entretiennent de « mauvaises » relations. Par cette variable, entendons l'ensemble des jeunes dont les parents sont en conflit (qu'ils soient séparés ou mariés, des violences verbales et/ou physiques éclatent régulièrement entre le père et la mère, n'épargnant pas le jeune). Conflit au sens large donc puisque nous regroupons ici à la fois les conflits verbaux, mais aussi les violences conjugales dont la mère

(nous n'avons jamais rencontré de situation où le père était victime de violences physiques de la part de la mère) peut être victime.

Ce taux est ici supérieur à celui de l'échantillon général, dans la mesure où pour les jeunes tous types de délits confondus nous retrouvons 45% de dossiers dans lesquels de « mauvaises » relations entre les parents étaient soulignées. Il en va de même pour les conflits existant entre le jeune et son père puisqu'il s'agit pour cette catégorie de 62% des cas dans lesquels le jeune entretient des relations tendues et/ou délictuels avec son père, entraînant souvent des absences du père dans la vie du jeune lorsque ce dernier décide de ne plus le voir. Or, dans l'échantillon général, ces situations ne concernaient que 42% des dossiers. Cependant, bien que les relations apparaissent conflictuelles, les pères des jeunes ayant commis des atteintes aux biens sont moins souvent absents de la vie de leur fils puisque cette configuration ne concerne que 15% des dossiers contre 29% pour les jeunes tous types de délits confondus.

Les pères sont donc plus présents dans la vie de leurs enfants, mais cela ne suppose pas pour autant que les relations soient apaisées et saines. En effet, l'on retrouve à plusieurs reprises des cas de jeunes ne souhaitant pas parler de leur père, ni même que ces derniers soient contactés par les services de la PJJ. Cependant, ces jeunes n'ont pas subi plus de violences physiques, verbales et/ou sexuelles que l'ensemble de la population étudiée. Les conditions matérielles et financières dans lesquelles ils évoluent ne varient pas spécifiquement (on retrouve une précarité économique importante pour plus de 60% de ces jeunes). Ils vivent majoritairement dans des appartements délabrés et/ou vétustes avec leur mère et leurs frères et sœurs. Les parents sont, tout comme pour l'échantillon général, majoritairement divorcés/séparés.

La scolarité de ces jeunes ne se distingue pas de manière flagrante de celle des jeunes tous types de délits confondus : ils ont majoritairement redoublé et/ou ont été déscolarisé pendant au moins un an.

Concernant les faits, ils sont plus nombreux que la moyenne à avoir agi avec d'autres auteurs puisqu'ils sont 75,5% à avoir eu ou été un complice lors de la réalisation du délit, contre 68,5% dans la population générale. Par ailleurs, ils sont également plus nombreux à avoir récidivé au cours de leur prise en charge par la PJJ puisque cela concerne 72,5% des dossiers relatifs à un délit d'atteinte aux biens, contre 62,4% tous types de délits confondus.

Les jeunes auteurs d'atteintes aux biens sont donc des jeunes qui évoluent dans des précarités économiques importantes, qui vivent dans des structures familiales teintées de conflits (que ce soit entre les parents ou bien entre le jeune et son père). La figure paternelle semble en effet poser problème à ces jeunes qui ne réussissent majoritairement pas à améliorer leur comportement,

puisque'ils sont plus nombreux que l'échantillon à général à commettre un nouveau délit durant leur prise en charge par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Il est également important de souligner que lorsqu'un jeune ayant commis un vol récidive, il le fait toujours en commettant un nouveau vol. Il est rare que nous rencontrions un jeune ayant commis une atteinte aux biens qui commettrait un délit d'une toute autre nature. L'atteinte aux biens pourrait alors résonner comme la réponse à une nécessité économique, ou bien à la mise en lumière de problématiques familiales lourdes avec des jeunes qui se sentent incompris par des parents plutôt démissionnaires. En difficulté à l'école, les jeunes de cette catégorie ont été ensuite massivement déscolarisés et sont entrés dans la délinquance en compagnie de leurs pairs, qui se trouvent souvent dans les mêmes schémas familiaux et scolaires qu'eux, et auxquels ils s'identifient bien plus souvent qu'aux autres enfants du même âge n'ayant pas les mêmes trajectoires de vie.

***Étude de cas.** Nous avons choisi de sélectionner un dossier (évidemment anonymisé) pour illustrer les différents profils des jeunes de l'échantillon général analysé sous le prisme des délits qu'ils ont commis.*

Le dossier choisi pour illustrer cette catégorie concerne un jeune garçon de 15 ans né en France, vivant seul avec sa mère et sa demi-sœur dans un appartement insalubre du 3ème arrondissement de Marseille. Les conditions de vie sont particulièrement difficiles : la mère ne travaille pas à cause d'un handicap physique et d'une dépression nerveuse, elle dort beaucoup et le jeune doit s'occuper régulièrement de sa petite sœur de 3 ans que la mère a eu avec un nouveau compagnon. Le père du jeune est absent de sa vie, il serait reparti vivre en Algérie d'où il est originaire. Les problèmes de culture pourraient faire partie des facteurs ayant pu pousser le couple à se séparer (dans la violence) : la mère ayant fait partie de la communauté des gens du voyage, l'union des deux parents aurait été très mal vue par les deux familles. Le jeune a donc grandi sans père (qui a pourtant reconnu son fils aîné, le grand-frère du jeune, qui a aujourd'hui 17 ans et est également suivi par la PJJ pour une affaire de violences avec arme, placé depuis lors dans un foyer des Alpes Maritimes et n'étant revenu à Marseille qu'une fois en 6 mois). Les relations au domicile sont tendues, le jeune entretient de mauvaises relations avec sa mère, peu présente, mais surtout avec le père de sa petite demi - sœur. En effet, le nouveau compagnon de sa mère est alcoolique, il ne vit pas sur place mais vient régulièrement rejoindre la mère du jeune la nuit, réveillant ainsi les deux enfants en faisant du bruit. Le jeune a redoublé deux fois depuis le début de sa scolarité tardive (à l'âge de 7 ans), il a ensuite été placé en SEGPA dès l'entrée au collège, mais le rythme et l'apprentissage apparaissaient trop difficiles pour lui : il est donc déscolarisé depuis 1 an et demi. Il vit dans un rythme bancal et décalé (il se lève généralement après 14h et ne se

couche qu'au petit matin). Il a longtemps été très timide et handicapé par un problème de bégaiement (dont se moque souvent le compagnon de sa mère) mais a été suivi par une orthophoniste bénévole du quartier où il réside. Concernant le délit, le jeune a extorqué sous la menace d'une arme blanche un téléphone portable ; il a agi avec deux de ses amis, tous deux déscolarisés aussi. Si le jeune a tenté de s'investir dans la mesure éducative mise en place (un contrôle judiciaire de deux ans et une MJIE de 6 mois), la mère a, elle, été totalement absente de cette prise en charge, prétextant toujours ne pas pouvoir se déplacer et n'étant pas là lorsque les éducateurs font le déplacement à domicile. Mais force est de constater que le jeune n'a, pour l'instant, pas réussi à se saisir de cette démarche éducative dans la mesure où il a commis depuis le début de sa prise en charge deux nouveaux délits, dont une agression sexuelle en réunion, qui sera jugée en 2016.

L'on est donc bien là en présence d'un jeune en carence affective. Il a très vite été exclu des établissements scolaires et a choisi de traîner dehors avec des amis pour « passer le temps », il n'a aucun projet d'avenir et ne s'inquiète pas de ne plus vivre avec sa mère s'il devait être incarcéré suite aux deux nouveaux délits. Mais, lors de la MJIE, les psychologues ont relevé de gros troubles psychiques dus à une forte peur de l'abandon par sa mère ; il apparaît également des soupçons de violences du beau-père sur le jeune (traces de coups sur l'abdomen), aux interrogations à ce sujet, le jeune ne répond pas.

2. Les auteurs d'atteintes aux personnes

Ces jeunes se différencient de plusieurs manières. D'abord, l'on retrouve une part de filles plus importante que dans l'échantillon général puisqu'elles représentent 13% des jeunes auteurs d'atteintes aux personnes contre 10% dans l'ensemble de l'échantillon. Ces jeunes sont aussi plus nombreux à être nés en France (86% contre 80%). Cependant, même si la proportion de parents nés en France est quasiment identique à celle de la population générale, les parents des jeunes de cette catégorie sont moins nombreux à parler le français à la maison puisque cela ne concerne que 68% des dossiers contre 86% en moyenne, tous types de délits confondus.

En dehors de cela, les structures familiales ne diffèrent pas véritablement puisque la majorité des jeunes vivent avec leur mère dans des appartements locatifs en mauvaise état, que les parents sont séparés et/ou divorcés, et qu'ils se trouvent dans des situations économiques précaires et/ou instables. Les parents sont dans des situations financières précaires dans près de 70% des dossiers, ce qui est légèrement supérieur à l'échantillon général. Mais, les jeunes sont moins nombreux que dans l'échantillon général à avoir déménagé au cours de leur vie.

En revanche, *les jeunes auteurs d'atteintes aux personnes sont plus nombreux à évoluer dans des structures familiales violentes*. En effet, c'est au sein de cette catégorie que les proportions de jeunes victimes de violences sont les plus importantes. Ils sont 65% à être en conflit avec leur père contre 42% dans la population générale. Ils sont aussi plus nombreux à être en conflit avec leur mère puisqu'ils sont 50% contre 39% en moyenne. Les disputes éclatent rapidement et les fugues sont plus nombreuses pour ces jeunes (67% contre 31% dans l'échantillon général). Le domicile familial apparaît ainsi insécurisant pour ces jeunes. Ils subissent d'ailleurs davantage de violences physiques, verbales et sexuelles que la moyenne des jeunes de notre population générale : 45% sont victimes de violences physiques, 40% de violences verbales et 6% de violences sexuelles. Mais ce constat n'est malheureusement pas étonnant puisqu'il s'agit ici de jeunes qui ont pour la plupart commis des actes de violences, habitués à la voir et/ou la subir avant qu'elle ne leur apparaisse comme normale, banalisée ou en tout cas « peu grave » comme certains le disent aux éducateurs.

Ainsi, les jeunes de cette catégorie sont nombreux à minimiser leurs actes lorsqu'ils sont interrogés à ce propos. Généralement, les jeunes les plus violents sont ceux qui ont été violentés enfants (ils ont d'ailleurs souvent été suivis dans le cadre d'une mesure au civil lors de leur enfance pour des faits de maltraitance). Ils sont, par ailleurs, 70% à récidiver contre 62% dans l'échantillon. La violence leur sert pour la plupart à assoir leur réputation ou en tout cas affirmer leur égo, mais elle peut également être non maîtrisée (c'est généralement le cas lors de problèmes dans les établissements scolaires puisque souvent celles-ci éclatent lorsque les jeunes se sentent menacés, ils répondent alors par la violence). Elle fait donc, pour la plupart, partie intégrante de leur vie. Ces jeunes sont moins nombreux à prendre conscience de leurs actes et à tenter de se sortir des logiques délinquantes dans lesquelles ils se sont inscrits, ainsi parmi la variable « amélioration du comportement du jeune au cours de la prise en charge PJJ », ils sont sous-représentés : 43% contre 51% en moyenne.

Les jeunes ayant commis des atteintes aux personnes évoluent donc dans des structures familiales plus violentes que la moyenne, ils vivent dans des conditions matérielles et économiques encore plus précaires que le reste des jeunes de notre échantillon : ils sont davantage victimes de violences de tous types et subissent encore plus les relations conflictuelles qu'entretiennent leurs parents. Concernant leur scolarité, ils sont, comme l'ensemble de la population, en situation d'échec avec une large majorité d'entre eux à avoir déjà redoublé et/ou à avoir été déscolarisé au cours de leur scolarité. S'ils sont de moins gros consommateurs de cannabis que l'ensemble, ils sont par contre davantage en rejet de la

sphère familiale, qui se traduit par de nombreux cas dans lesquels le jeune a tenté de fuguer du domicile. De plus, les filles sont plus représentées dans cette catégorie de délits que dans d'autres. En somme, le profil de ces jeunes diffère légèrement, sur quelques variables, de celui de l'échantillon général : l'on retrouve principalement des violences plus marquées que pour l'ensemble des 492 dossiers confondus, ainsi que des conflits d'ordre verbal.

Étude de cas.

L'affaire choisie pour illustrer ce type de profil concerne une jeune fille âgée de 14 ans, vivant seule avec sa mère et ses 3 petits frères dans un logement insalubre. Elle a longtemps été en conflit avec son père qui a été condamné pour de multiples coups et blessures à l'encontre de sa mère, avec laquelle il est encore marié. Par ailleurs, au cours des entretiens, l'éducateur et la psychologue (la jeune fille ayant été condamnée à une MJIE en plus des mesures judiciaires dites « classiques ») ont constaté des traumatismes chez cette jeune fille qui aurait été plusieurs fois frappée par son père et affamée lorsque celui-ci décidait que le budget des courses était trop élevé. Le père est aujourd'hui encore incarcéré, et la mère, complètement dépassée par l'éducation de ses enfants, attend avec impatience sa sortie. La mère est sans emploi et toxicomane. En effet, elle s'est longtemps prostituée (sans doute au profit du père, mais rien n'est détaillé) et est très jeune tombée dans la drogue. La jeune fille est névrosée et sujette à de nombreuses angoisses, notamment à propos de la mort. Aggressive, elle a peu d'amis et se sent très vite persécutée par le regard des autres. C'est d'ailleurs à cause de cela qu'elle a violenté durant plusieurs minutes une autre jeune fille de sa classe quand celle-ci venait de se moquer de son style vestimentaire. Elle n'explique son geste que par la réponse « méritée » à une provocation trop importante pour être laissée passée. Si la jeune fille apparaît malgré tout stable, elle semble prise d'accès de violences assez régulièrement (c'est ainsi qu'elle a un jour arraché des cheveux à son petit frère pour une histoire de jeux de société abîmé). Scolairement, la jeune fille a arrêté de se consacrer à l'école dès la fin de l'école primaire, avec l'accord de sa mère qui a longtemps excusé les absences de sa fille, avant que la situation ne soit signalée et suivie par les services sociaux. C'est par ce biais que la jeune fille s'est retrouvée, ainsi que ses deux petits frères (le dernier n'étant pas encore né) dans un foyer durant plusieurs mois. Cependant, la mère ayant retrouvé à cette époque un emploi d'agent d'entretien, elle a pu récupérer la garde de ses enfants avec obligation de les scolariser régulièrement. Toutefois, la jeune fille a accumulé des lacunes ; elle a donc été orientée en classe de SEGPA dès son entrée au collège, où elle s'est pourtant rapidement retrouvée dépassée par ses lacunes. Si aujourd'hui elle semble montrer de la bonne volonté dans la recherche d'un employeur (pour ainsi intégrer un apprentissage

professionnel), elle a longtemps posé des problèmes, notamment de violences verbales et/ou physiques. Elle a été renvoyé à plusieurs reprises de son établissement scolaire, et est depuis un an déscolarisée. Concernant sa prise en charge judiciaire, elle a été jugé pour violences avec deux facteurs aggravants : dans un établissement scolaire et avec menaces de mort. Elle a pour cela écopé de trois mesures éducatives : une MJIE de 6 mois permettant d’approfondir un bilan familial et socio-économique, une LSP pour une durée de 2 ans et d’un CJ jusqu’à majorité. Si elle ne parle pas beaucoup, elle s’est malgré tout montrée plutôt volontaire et investie dans les entretiens avec les éducateurs, contrairement à sa mère qui n’est jamais venue.

Dans un tel contexte, il semble que l’on ait affaire à des jeunes à la forte instabilité émotionnelle et affective, qui vont devenir à leur tour auteurs de violences physiques, dans le contexte souvent collectif de l’adolescence, sur le mode de l’impulsivité et de la conflictualité interindividuelle. De fait, l’on a probablement affaire ici aux jeunes de la population d’enquête les « abîmés par la vie ».

3. Les auteurs d’infraction à la législation sur les stupéfiants

Ces jeunes se distinguent par l’âge au premier délit : ils sont plus âgés que la moyenne puisqu’ils commettent en général leur premier délit entre 16 et 17 ans quand la moyenne de notre échantillon se situe autour de 15 ans. Ce sont aussi davantage des garçons puisqu’ils représentent 97% de cette catégorie. Ils sont également plus souvent nés en France. Cependant, ils sont moins nombreux à avoir des parents nés en France (52% contre 58% dans l’échantillon tous types de délits confondus) et ils sont également plus nombreux à avoir des parents nés à l’étranger (principalement au Maghreb ou dans des pays d’Europe de l’est) qui ne parlent pas couramment le français à la maison. C’est au sein de cette catégorie que l’on retrouve le plus de parents ayant migré vers la France au cours de leur vie.

Concernant le climat dans lequel ces jeunes évoluent, notons que leurs parents entretiennent plus souvent de « mauvaises » relations puisque c’est le cas dans 61% des dossiers contre 45% dans la population générale. Bien que ce taux ne soit pas plus important que celui des jeunes ayant commis des atteintes aux personnes, il se distingue suffisamment pour que nous puissions conclure que les jeunes évoluent majoritairement dans des environnements tendus, conflictuels, voire délictuels. Cela se confirme lorsque l’on se penche sur la qualité des relations que le jeune auteur d’ILS entretient avec son père : 65% d’entre eux ont de « mauvaises » relations avec leur père (moins absent que pour l’échantillon général), qui vont souvent jusqu’à la rupture temporaire de relations entre les deux. La plupart de ces jeunes, outre de mauvaises ambiances familiales, vivent dans de mauvaises conditions matérielles puisqu’ils sont une majorité à vivre dans des logements à loyer modéré (HLM), souvent

délabrés ou en tout cas situés dans des quartiers difficiles.

Par ailleurs, les jeunes de cette catégorie sont plus nombreux que la moyenne à avoir redoublé au moins une classe lors de leur scolarité : 79% contre 65% en population générale : *ce taux de redoublement est le plus élevé de toutes les catégories de délits*. Cela suppose donc des difficultés scolaires ancrées, bordées de lacunes profondes et de désinvestissement du système scolaire. Ils sont également plus nombreux à avoir déjà été et/ou à être déscolarisé puisque cela concerne 83% des cas, contre 72% en moyenne. *C'est également ici la plus forte proportion de déscolarisation rencontrée*. Cela est à mettre en relation, en dehors de différents facteurs économiques, de fréquentations et de désinvestissement des parents, avec une plus forte addiction que la moyenne des jeunes de l'échantillon total : les jeunes auteurs d'ILS sont 77% à être des consommateurs réguliers de cannabis contre 60,5% dans l'échantillon global. Cette forte proportion de jeunes dépendants aux drogues ne se retrouve nulle part ailleurs. Cette addiction peut permettre de comprendre ou en tout cas d'appréhender le délit commis sous le prisme de la nécessité de consommation : en effet, la plupart de ces jeunes entrent dans le trafic de drogues (toujours à petite échelle dans les dossiers que nous avons rencontré ici, les plus gros trafics n'étant pas jugés par les juges pour enfants) pour subvenir à leurs besoins de consommation. La plupart d'entre eux consomment du cannabis mais ne réussissent plus, au bout d'un temps, à trouver l'argent nécessaire à cette consommation quotidienne, c'est alors qu'il commence à revendre quelques doses pour assurer leur propre consommation. 47,5% des ILS commis ici concernent des acquisitions et/ou des usages : l'on est donc en présence d'une population très consommatrice, plutôt qu'une population cherchant à tirer des bénéfices des reventes. Ces jeunes auteurs d'ILS sont plus nombreux à récidiver que les jeunes tous types de délits confondus puisque cela concerne 73% contre 62% : *c'est là encore le taux le plus important de l'ensemble des jeunes étudiés*.

Ils sont aussi moins nombreux à avoir amélioré leur comportement, à s'être saisi de l'opportunité que la PJJ constitue (42% dans ce cas, contre 51,4% dans la population générale, il s'agit là encore du *plus fort taux de non-amélioration du comportement*).

Ces jeunes évoluent donc dans des structures familiales instables, baignées par les conflits autour du père, par les problèmes économiques et le manque d'investissement des parents. Ils sont très vite dépassés à l'école et se déscolarisent davantage. Au-delà de cela, ils sont plus nombreux à être véritablement dépendants aux stupéfiants. Dans la très large majorité des cas ils ont agi seuls, et sont justement souvent assez solitaires : peu entourés, peu compris, peu soutenus.

Étude de cas.

L'exemple d'affaire choisi concerne un jeune garçon de 16 ans, vivant avec ses deux parents et sa grande-sœur (étudiante) dans un appartement plutôt bien entretenu. Ses parents se sont longtemps déchirés à cause des problèmes d'alcool du père, se sont séparés lorsqu'il avait 11 ans puis remis ensemble après que le père ait suivi une cure de désintoxication. Si la mère travaille en tant qu'intérimaire, le père n'a quant à lui plus d'emploi depuis au moins 10 ans.

Les conflits semblent s'être apaisés durant le suivi du jeune par la PJJ mais l'on sent malgré tout que le jeune craint son père, cherchant toujours à ne pas le contacter, dissimulant les mauvaises nouvelles et se référant davantage à sa mère ou à sa sœur. Justement sa sœur tient un rôle important dans la vie de ce jeune : c'est à elle qu'il confie tous ses problèmes et qui vient régulièrement aux entretiens proposés par les éducateurs. La mère semble plutôt absente, prise par son emploi et peu intéressée par la vie du jeune homme, notamment scolairement. En effet, âgé de 16 ans il n'est plus allé à l'école depuis la 5^{ème}, après avoir redoublé deux fois, en CP et en CM1. Complètement sorti du rythme classique, il vit la nuit et dort le jour. Il a été jugé pour avoir consommé du cannabis dans un parc, après avoir revendu quelques doses à certaines personnes. S'il ne semble pas tenir du dealer, il apparaît malgré tout qu'il soit plutôt bien connu des consommateurs de son quartier. Il a, pour ce délit, obtenu une mesure de contrôle judiciaire sur 2 ans, ainsi qu'un SME d'une durée de 18 mois.

Cependant, suite à révocation de son SME au cours de son suivi, après qu'il ait été arrêté en flagrant délit de transport de stupéfiants et conduite sans permis, il a été incarcéré pour 4 mois. A sa sortie, il a dû rejoindre sa sœur, hébergée chez un ami, puisque son père n'a pas souhaité qu'il réintègre le domicile familial. Si ce jeune apparaît surtout dépassé, le manque de cadre éducatif et de figures parentales semble évident : il est totalement livré à lui-même et ne semble pas réussir à se reprendre en main seul.

Conclusion

La construction typologique que nous venons d'esquisser permet d'approfondir l'analyse du phénomène scientifique que l'on nomme généralement « délinquance juvénile » ou « délinquance des mineurs ». En effet, elle permet de faire apparaître des spécificités relatives à chaque type de délit, mais il est important de souligner qu'elle présente malgré tout certaines limites. Tout d'abord, cette analyse est fondée sur un matériau particulier – les dossiers PJJ – qui se focalisent sur le jugement, le jeune et sa famille, sous le prisme des notes d'éducateurs qui ont rencontré le jeune et/ou sa famille. Mais surtout, il n'existe pas un type de jeune ou un type de parcours correspondant à un type de délit. La plupart des facteurs socio-économiques, familiaux, scolaires, résidentiels ou encore circonstanciels sont, à des degrés divers, communs à la plupart des jeunes suivis par la PJJ. Les points communs les plus forts sont sans doute, dans cette enquête, le contexte de grande précarité socioéconomique des familles ⁷, les ruptures familiales et la désaffiliation scolaire des adolescents ⁸. Ce sont là des éléments majeurs de rupture des liens sociaux qui ont de multiples répercussions sur la vie quotidienne des familles et sur le jeune qui subit ces tensions ⁹.

Mais, *en dehors des récurrences, certaines spécificités sont apparues au sein de chaque catégorie* : les auteurs d'atteintes aux biens évoluent dans des environnements encore plus tendus et violents. Ils sont souvent dans des familles monoparentales desquelles le père est absent et où les conditions financières sont plus que précaires. Les auteurs d'atteinte aux personnes grandissent encore plus souvent dans des environnements violents et l'instabilité affective et matérielle semble désorienter les jeunes de cette catégorie (dans laquelle, rappelons-le on retrouve 18 des 49 filles de l'échantillon général). Enfin, les auteurs d'infraction à la législation sur les stupéfiants sont plus vieux que les autres, ont été déscolarisés très tôt et ont très majoritairement déjà redoublé lors de leur scolarité. A cela s'ajoute une très forte proportion de jeunes ayant été ou étant dépendants au cannabis.

⁷ Mucchielli, L. (2012). « Une activité délinquante à défaut d'emploi ? », *Chroniques du travail*, 2, p. 214-229.

⁸ Millet M., Thin D. (2005), *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Paris, Presses Universitaires de France.

⁹ Paugam S. (2008), *Le lien social*, Paris, Presses Universitaires de France.

Pour conclure, nous mobiliserons les résultats des tests de corrélation (Khi2) que nous avons réalisés systématiquement sur l'ensemble des variables¹⁰. Il en ressort en effet plusieurs liaisons importantes, qui résument au fond à leur manière les principaux déterminants de la délinquance des adolescents étudiée dans cette recherche inédite portant sur près de 500 jeunes.

En premier lieu, il apparaît que les auteurs d'Infractions à la Législation sur les Stupéfiants (généralement de la revente, le premier étage des trafics) sont surreprésentés parmi les jeunes qui, premièrement, souffrent d'une addiction forte au cannabis, deuxièmement ont connu au moins un redoublement précoce (au primaire), troisièmement ont un autre membre de la fratrie chômeur ou inactif, quatrièmement ont un père ayant déjà ou étant actuellement incarcéré. Ceci nous rappelle d'abord que la revente et la consommation de drogues (essentiellement du cannabis) sont intimement liées. A l'encontre d'une représentation courante voyant dans les petits trafiquants de cannabis des jeunes surtout attirés par l'argent, dont on suppose même parfois qu'ils ont volontairement quitté l'école pour cette raison au moment du collège, il semble au contraire que l'on devienne souvent petit trafiquant à l'issue d'un échec scolaire très précoce, renforcé par la situation d'échec social d'autres membres de la famille (souvent le père et un frère) et ayant entraîné une addiction au cannabis qui a précédé sa revente, cette dernière permettant avant tout d'assurer une consommation quotidienne parfois très intense.

En second lieu, les jeunes dont les parents sont en « relation délictuelle » (c'est-à-dire ayant été au moins les témoins de violences conjugales) sont surreprésentés parmi les auteurs de délits, tout particulièrement d'infractions à l'ordre public.

Ceux qui ont par ailleurs été eux-mêmes victimes de violences (en particulier les violences sexuelles) dans leur enfance sont également surreprésentés dans certains types de délits une atteinte sexuelle sont surreprésentés parmi les auteurs de délits, tout particulièrement les atteintes aux biens chez les garçons et les atteintes aux personnes chez les filles. Tout ceci souligne l'importance de la prévention, de la détection et de l'accompagnement des violences intrafamiliales concernant non pas seulement les adultes qui en sont les principaux protagonistes, mais aussi les enfants qui en sont *a minima* les témoins, lorsqu'ils n'en sont pas également les victimes.

¹⁰ L'analyse du Khi2 permet de tester l'existence d'une liaison statistiquement significative entre deux variables (en rappelant bien qu'une liaison entre deux variables ne signifie pas qu'elles entretiennent une relation de cause à effet, elles peuvent par exemple être toutes les deux les effets d'une troisième variable). On dira d'une relation statistique qu'elle est significative au seuil p (appelé « seuil de significativité ») si la probabilité de se tromper en faisant l'hypothèse d'un lien entre les deux variables est inférieure ou égale à p. Dans notre étude, nous avons placé classiquement le seuil de significativité à 5%.

Enfin, en troisième lieu, le redoublement précoce (école primaire) apparaît comme un facteur général de délinquance à l'adolescence, tout particulièrement pour les infractions à l'ordre public. Ceci montre bien l'aporie des politiques publiques qui, trop souvent, ne se mobilisent vraiment que lorsque les adolescents décrochent au collège, c'est-à-dire lorsqu'il est déjà très (parfois trop) tard.

Ceci souligne *a contrario* l'importance d'une prévention précoce de l'échec scolaire.

Liste des tableaux

Tableau 1 : L'âge du jeune au premier suivi	p 6
Tableau 2 : Le lieu de naissance du jeune suivi	p 7
Tableau 3 : L'arrondissement de résidence du jeune suivi	p 7
Tableau 4 : Père du jeune présent dans son éducation	p 8
Tableau 5 : L'état de santé du jeune suivi	p 8
Tableau 6 : Addiction connue du jeune suivi	p 8
Tableau 7 : Handicap connu du jeune suivi	p 8
Tableau 8 : Suivi social antérieur du jeune suivi	p 9
Tableau 9 : Suivi judiciaire antérieur du jeune suivi	p 9
Tableau 10 : Nationalité des parents du jeune suivi	p 10
Tableau 11 : Migration des parents du jeune suivi	p 10
Tableau 12 : Parents du jeune suivi parlant français	p 11
Tableau 13 : Père vivant	p 11
Tableau 14 : Mère vivante	p 11
Tableau 15 : Père du jeune absent de son éducation	p 11
Tableau 16 : Mère du jeune absente de son éducation	p 11
Tableau 17 : Parents incarcérés	p 11
Tableau 18 : Situation matrimoniale des parents du jeune suivi	p 12
Tableau 19 : Qualité des relations entre les parents du jeune suivi	p 13
Tableau 20 : Profession du père du jeune suivi	p 13
Tableau 21 : Profession de la mère du jeune suivi	p 13
Tableau 22 : Situation financière de la mère du jeune suivi	p 14
Tableau 23 : Situation financière du père du jeune suivi	p 14
Tableau 24 : Composition de la fratrie du jeune suivi	p 14
Tableau 25 : Jeune suivi ayant au moins un demi-frère/sœur	p 15
Tableau 26 : Position du jeune suivi dans la fratrie	p 15
Tableau 27 : Suivi PJJ pour un membre de la fratrie du jeune suivi	p 15
Tableau 28 : Incarcération d'un membre de la fratrie du jeune suivi	p 15
Tableau 29 : Chômage pour un membre de la fratrie du jeune suivi	p 16
Tableau 30 : Inactivité pour un membre de la fratrie du jeune suivi	p 16
Tableau 31 : Scolarité pour un membre de la fratrie du jeune suivi	p 16
Tableau 32 : Activité professionnelle pour un membre de la fratrie du jeune suivi	p 16
Tableau 33 : Scolarité d'un demi-frère/sœur du jeune suivi	p 16
Tableau 34 : Qualité des relations entre le jeune et la fratrie	p 17
Tableau 35 : Redoublement du jeune suivi	p 18
Tableau 36 : Niveau du redoublement du jeune suivi	p 18
Tableau 37 : Lacune scolaires du jeune suivi	p 18
Tableau 38 : Aménagement de la scolarité du jeune suivi	p 18
Tableau 39 : Rapport à l'école du jeune suivi	p 19
Tableau 40 : Problèmes dans un établissement scolaire pour le jeune suivi	p 19
Tableau 41 : Incidents dans un établissement scolaire pour le jeune suivi	p 19

Tableau 42 : Moment de déscolarisation pour le jeune suivi	p 20
Tableau 43 : Temps de déscolarisation pour le jeune suivi	p 20
Tableau 44 : Type de prise en charge pour le jeune suivi	p 21
Tableau 45 : Projet scolaire du jeune suivi	p 21
Tableau 46 : Type de logement dans lequel vit le jeune	p 23
Tableau 47 : Personne avec qui vit le jeune	p 23
Tableau 48 : Déménagement du jeune suivi	p 24
Tableau 49 : Nombre de déménagement vécu par le jeune	p 24
Tableau 50 : Qualité des relations entre les parents	p 24
Tableau 51 : Qualité des relations entre le jeune et son père	p 25
Tableau 52 : Qualité des relations entre le jeune et sa mère	p 25
Tableau 53 : Violence physique subie par le jeune suivi	p 25
Tableau 54 : Violence verbale subie par le jeune suivi	p 25
Tableau 55 : Violence sexuelle subie par le jeune suivi	p 25
Tableau 56 : Type de cadre éducatif dans lequel le jeune a été élevé	p 26
Tableau 57 : Age du jeune à sa première prise en charge judiciaire	p 27
Tableau 58 : Type de délit commis par le jeune suivi	p 28
Tableau 59 : Taux de récidive des jeunes suivis	p 29
Tableau 60 : Nombre de récidive des jeunes suivis	p 29
Tableau 61 : Type de mesures éducatives attribuées au jeune suivi	p 30
Tableau 62 : Nombre de jeunes incarcérés parmi ceux suivis par la PJJ	p 30
Tableau 63 : Durée de la prise en charge du jeune par la PJJ	p 31
Tableau 64 : Durée prévue de la prise en charge du jeune par la PJJ	p 31
Tableau 65 : Type de prise en charge mise en place par la PJJ pour le jeune suivi	p 32
Tableau 66 : Investissement des parents du jeune suivi dans la mesure éducative	p 32
Tableau 67 : Amélioration du comportement du jeune au cours de la mesure	p 33
Tableau 68 : Investissement du jeune dans le suivi PJJ	p 33
Tableau 69 : Incident commis par le jeune durant sa prise en charge	p 34
Tableau 70 : Délit commis par le jeune durant sa prise en charge	p 34
Tableau 71 : Principales variables sociodémographiques rapportées aux trois principaux délits commis par les jeunes suivis	p 39



Collection « Les rapports de recherche de l'ORDCS »

N°1 (novembre 2013), Bibard D., Borrelli C., Mattina C., Mucchielli L., Sahraoui K., *Trafics et trafiquants de drogues à Marseille*

N°2 (février 2014), Le Goaziou V., *Prévention spécialisée et prévention de la délinquance : liens, obstacles et enjeux*

N°3 (février 2014), Weiss P.O., Mucchielli L., Raquet E., *Victimation et sentiment d'insécurité sur le campus universitaire de Luminy*

N°4 (juillet 2014), Allaria C., Mucchielli L., Raquet E., *Rapport sur le diagnostic local de sécurité, Commune d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune*

N°5 (octobre 2014), Mucchielli L., Raquet E., Weiss P-O, *Victimation et sentiment d'insécurité sur le campus universitaire Saint-Charles*

N°6 (mars 2015), Allaria C., Raquet E., Weiss P.O, *Evaluation de la « méthode globale » (Zones de Sécurité Prioritaires)*

N°7 (avril 2016), Allaria C., *La prise en charge des mineures délinquantes par la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans les Alpes-Maritimes*

N°8 (juillet 2016), Azoulay W., Raoult S., *Les comparutions immédiates au Tribunal de Grande Instance de Marseille*

Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux

Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme

5 rue Château de l'Horloge

13094 Aix-en-Provence cedex 2

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2016

ISSN 2271-2054

Directeur de la publication : Laurent Mucchielli